

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 70

Séance tenue le 6 février 2003, à 19 h 30
Salle de réception Le Danube bleu
1461, route Kennedy nord,
Sainte-Marie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JACQUES BERTHIAUME	5
M. LOUIS-SAMUEL JACQUES	9
Mme ISABELLE BREUNE	22
M. PIERRE GIGUÈRE	34
REPRISE DE LA SÉANCE	43
M. DENIS CHAMPAGNE	45
M. GAÉTAN ROY	52
M. MARIO TURENNE	55
M. JEAN-DENIS MORIN	66
M. YVES MORIN	71
MOT DE LA FIN	75



SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2003
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors s'il vous plaît, je vous inviterais à prendre place!

10 Donc bonsoir et bienvenue à cette quarante-neuvième séance de la première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec; je devrais même dire la dernière séance de cette première partie, puisque c'est ce soir que la Commission ajournera avant de reprendre les travaux pour l'audition des mémoires.

15 Je vous invite à consulter à cet effet un feuillet d'information qui a été préparé pour vous indiquer les modalités, dates et lieux de cette dernière partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

20 Par ailleurs, nous avons déjà certaines personnes d'inscrites au registre, un certain nombre de personnes d'inscrites au registre, j'invite ceux qui souhaitent poser des questions à la Commission à s'inscrire au registre, c'est un préalable avant de vous présenter devant nous.

25 À chacune des fois que je vous appellerai, parce que je vous appellerai par ordre d'inscription, je vous autoriserai à poser deux (2) questions; vous aurez la possibilité de vous réinscrire au registre si vous avez d'autres questions à poser. En fait, le but derrière ça, c'est de permettre d'assurer une bonne rotation des citoyens qui souhaitent poser des questions à la Commission.

30 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

PAR LA PRÉSIDENTE:

35 Avant de vous céder la parole, je ferai un appel de documents ou de questions laissées en suspens.

Alors monsieur Sanfaçon.

40 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente.

45 Alors en cette dernière audience, nous allons donner libre cours à notre habituelle
générosité en déposant une réponse aux données sur la marge de profit et les gains nets des
fermes porcines.

Et également, dépôt du cahier méthodologique de l'établissement des coûts de
production demandé par la Commission.

50 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

55 Monsieur Gingras, je crois que vous souhaitez également revenir sur une dernière
question.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

60 Oui, mais préalablement, suite à la question qui était restée en suspens hier, relativement
à l'étude sur les puits individuels, et les puits domestiques de la région Chaudière-Appalaches,
j'aurais souhaité apporter la réponse aujourd'hui, compte tenu qu'un commissaire avait entre
autres mis en doute la qualité de l'étude.

65 Maintenant dans la journée, j'ai pas été en mesure de ramasser toute la documentation,
j'aurais souhaité le faire aujourd'hui mais je vous en ferai part ultérieurement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

70 D'accord. Et on reviendra après l'appel des documents ou des questions laissées en
suspens, vous avez demandé de réagir, un droit de réaction à ce que madame Audet, la
question qu'elle avait posée; finalement, vous souhaitez réagir à cette question.

Monsieur Fortin.

75 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

Oui madame la Présidente.

80 Comme c'est notre dernière séance, je rappellerais à la Commission et à ceux qui ont
suivi tout le long, il nous reste une séance pour retrouver l'énigme, c'est-à-dire de trouver la
formation de monsieur Serge Bouchard.

PAR LA PRÉSIDENTE:

85 Je crois l'avoir devinée, moi; il y a des indices qui trahissent parfois!

Monsieur Nadeau, aucun document.

Monsieur Trencia, aucun non plus. D'accord!

90

Alors monsieur Gingras.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

95

Merci madame la Présidente.

Alors oui, c'est une réaction que je souhaitais pouvoir faire, non seulement suite à l'intervention ou commentaire de madame Audet, mais aux commentaires d'autres producteurs agricoles qui se sont présentés lors des séances ici devant vous, mais aussi en privé avec moi lors de pauses, juste pour resituer un peu en contexte les commentaires relativement aux questions de santé en milieu agricole.

100

Sans vouloir personnaliser la question, je veux quand même mentionner que depuis plus de vingt-cinq (25) ans, j'interviens en milieu agricole et rural. D'abord, moi aussi j'ai eu des vies antérieures, il y a pas seulement monsieur Bouchard, comme médecin de famille en milieu rural durant plusieurs années, dans la région de Lotbinière, et ensuite dans le domaine de la santé publique, j'ai été amené, j'ai été invité dans à peu près toutes les régions du Québec à aborder les questions de santé et sécurité en milieu agricole, sauf curieusement peut-être un peu moins ici, en Beauce.

105

110

Je participe aussi, depuis plusieurs années, très étroitement avec l'UPA à développer des outils d'information destinés aux producteurs agricoles dans tous les domaines de production, pour essayer de réduire les risques à la santé et à la sécurité.

115

Alors je connais beaucoup de producteurs agricoles, productrices agricoles, de familles agricoles. C'est un très beau métier, sans doute que j'aurais aimé faire, mais c'est un métier aussi à très haut risque, sans doute le plus dangereux au Québec ou parmi les plus dangereux au Québec, et les statistiques en font foi.

120

Et si on compare par exemple les taux de mortalité en agriculture, du Québec avec ceux des autres provinces canadiennes, le Québec se situe au plus haut rang, aussi. Alors donc il y a beaucoup de travail de ce côté-là à faire. Et généralement, les producteurs et productrices agricoles le reconnaissent.

125

Lorsque je parle des risques à la santé et sécurité, il y en a pas qu'en agriculture; évidemment, tous les domaines d'intervention, tous les métiers présentent leurs risques, et sans comparer, c'est sûr qu'en construction, dans le domaine de la construction, les risques sont très élevés; le travailleur qui travaille dans son garage, exposé à toutes sortes de produits, est très exposé aussi; les médecins, nous le sommes, et les commissaires et les équipes qui les suivent, les fonctionnaires qui les suivent sont exposés à d'autres types de risques, mais il y en a.

130

135 Et parmi les nombreux risques en agriculture, effectivement, madame Audet a souligné le problème de stress qui, effectivement, semble important et en progression, en milieu agricole, et effectivement on reconnaît, nous d'un point de vue santé publique, que les demandes, les pressions auprès du milieu agricole favorisent l'accentuation de ce stress-là.

140 Madame Audet proposait de faire des études, ce sont des études qui sont difficiles à faire. Depuis quelques années, on collabore aussi, on travaille en collaboration avec la CSST pour développer des outils, la CSST est peut-être un petit peu plus réticente à travailler dans ce domaine-là.

145 Et en ce qui concerne la collaboration avec la CSST, depuis plusieurs années on collabore avec l'UPA, je l'ai mentionné, étroitement, entre autres à une activité particulière qui est La Semaine de prévention en agriculture. Et j'ai appris récemment, avec bonheur, que l'UPA de la Beauce, qui était la seule fédération d'UPA au Québec qui ne participait pas aux Semaines de prévention en agriculture, participera cette année, et j'en suis bien heureux.

150 Donc lorsqu'on présente la question de risques, c'est tout à fait relatif. On les compare aussi à la littérature mondiale, en ce qui concerne par exemple les risques à la santé des producteurs-productrices en production porcine particulièrement; la production laitière est sans doute nettement plus à risque.

155 J'ai développé ou travaillé plus particulièrement ce secteur-là, entre autres lorsque j'ai produit un mémoire de maîtrise sur les risques reliés à la production laitière. Mais en production porcine, je pense pas - c'est parce qu'on semble mettre en doute certaines données, on se réfère à la littérature internationale dans le domaine, et je pense pas que pour le même type de travailleurs porcins, que les producteurs de porcs de la région Chaudière-Appalaches, et en particulier de la Beauce, soient différents de ceux du Danemark, de la Suède, des États-Unis, etc.

160 Et quand je dis mettre en contexte, c'est certain que la majorité des producteurs-productrices agricoles sont en bonne santé, et tant mieux. Mais c'est lorsqu'on compare en fonction de certains risques et lorsqu'on aborde la question des producteurs de porcs, c'est certain que le problème d'atteinte respiratoire, il est patent dans ce milieu-là, mais on mentionne pas que la majorité des producteurs-productrices agricoles sont malades.

170 Même quand on regarde l'ensemble de la population agricole, entre autres en Amérique du Nord mais plusieurs endroits aussi en Europe, la population agricole, on estime qu'elle est en meilleure santé que la population en général qui, elle, comprend tous les gens qui sont en plus mauvaise santé.

Et là-dessus, si vous permettez, je déposerai aussi un court texte qui aborde la question générale de la santé et sécurité en milieu agricole sur le plan international ou mondial, qui va paraître dans le même document, le livre Santé environnement que je mentionnais tantôt.

175

Donc je voulais apporter ces nuances-là ou ce commentaire-là en souhaitant que les gens restent pas avec l'idée qu'on a l'impression, nous, en santé publique, que c'est un métier qui a pas d'allure, loin de là; que les gens sont pas en bonne santé, qu'ils font exprès et qu'ils courent après. Je pense que c'est pas du tout notre message.

180

Le docteur Cormier, en ce qui concerne les questions d'atteinte respiratoire, dans ses études ici au Québec, a confirmé les données qui provenaient de d'autres études dans d'autres pays.

185

Et il y a lieu de travailler sur ce secteur-là aussi, pour justement, et c'est mon but comme médecin en médecine agricole, d'améliorer la santé de la population agricole et de l'ensemble des habitants des milieux ruraux.

Je vous remercie.

190

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Gingras.

195

**PÉRIODE DE QUESTIONS
JACQUES BERTHIAUME**

200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors hier soir s'était inscrit monsieur Jacques Berthiaume, qui est producteur de porcs. Je sais pas s'il est ici ce soir.

205

Oui? Alors c'est à vous!

PAR M. JACQUES BERTHIAUME:

210

Bonsoir madame la Présidente. Je dois vous dire que je devais m'absenter, il commençait à se faire tard, alors je me trouve à revenir sur du questionnement d'hier.

Je m'adresserais à monsieur Bob Van Oyen s'il vous plaît. Monsieur Van Oyen, vous avez dit hier que dans les derniers soixante-huit (68) mois ou à peu près, il était ressorti quelque deux mille sept cents (2700) permis dans la région.

215

Est-ce que de ce nombre de nouveaux permis, est-ce que vous avez fait abstrait de ceux qui ont tout simplement changé de nom; par exemple, dans la même période, chez nous, dans

mon entreprise, j'ai fait deux (2) demandes de permis, mais sans en augmenter d'unités animales d'aucune.

220

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a répondu à cette question-là hier je crois, à la toute fin de la soirée, mais peut-être répéter pour le bénéfice de monsieur Berthiaume.

225

PAR M. BOB VAN OYEN:

En fait, les deux mille six cent quatre-vingt-un (2681) certificats d'autorisation comprennent notamment, en fait le certificat d'autorisation en tant que tel, les cessions, les modifications et les révocations.

230

Et quand on comptabilise le nombre d'unités animales qui sont reliées à ces certificats d'autorisation là, on ne compte que les unités animales qui viennent s'ajouter; et s'il y a des réductions de cheptel, on vient les enlever.

235

PAR M. JACQUES BERTHIAUME:

Alors ça veut dire que c'est des unités dûment en plus.

240

PAR M. BOB VAN OYEN:

C'est les unités animales, bon je parlais hier, c'est les unités animales qui se sont rajoutées. C'est des unités animales autorisées qui se sont rajoutées au cheptel.

245

PAR M. JACQUES BERTHIAUME:

OK. Je m'adresserais, ma deuxième question, s'il vous plaît, je m'adresserais à monsieur Gingras, qui a répondu un petit peu tantôt, un peu partiellement.

250

Présentement, je pourrais vous dire que je suis malade, mais je suis malade financièrement! Alors c'est peut-être une maladie qui peut se guérir, là.

255

Vous avez dit, monsieur Gingras, hier, qu'en agriculture, il y avait des événements qui étaient arrivés au niveau des activités agricoles, des décès ou de l'intoxication, par là je veux pas minimiser le fait, mais par comparaison aux activités industrielles, si on peut dire, est-ce que vous considérez que le secteur agricole, par rapport au travailleur journalier, commercial et industriel, est plus à risque que les autres, et si vous pensez qu'il y a nettement un pourcentage plus élevé d'accidents de toutes sortes, d'événements comme vous avez appelé, reliés spécifiquement à la production porcine.

260

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Gingras.

265 **PAR M. BENOIT GINGRAS:**

270 Merci. On n'a pas, au Québec, on n'a pas beaucoup de données relativement aux accidents, aux traumatismes et même aux problèmes de santé qui sont spécifiques aux producteurs porcins. On en a en ce qui concerne l'ensemble des productions agricoles, au Québec et dans les régions.

275 J'ai mentionné que les sources de données sont les études des décès, des rapports des coroners et donc là, on a des données exhaustives sur le nombre de décès et aussi les problèmes de santé ou les traumatismes, les accidents qui occasionnent une hospitalisation, donc les gens qui vont être répertoriés ayant été hospitalisés.

Il faut comprendre que de ces temps-ci, pour être hospitalisé, il faut être plutôt très malade. Donc ce ne sont que les traumatismes ou les problèmes de santé les plus importants.

280 On n'a pas de données sur l'ensemble des autres problèmes, traumatismes, accidents qui surviennent quotidiennement.

285 Les quelques données qu'on a quand même démontrent, comme je l'ai mentionné, qu'en termes de taux, donc le nombre d'accidents mortels et le nombre d'accidents et de problèmes de santé qui occasionnent une hospitalisation, si on le compare aux autres métiers au Québec, l'agriculture arrive au premier, deuxième ou troisième rang, on n'en est pas certain, comparativement aux domaines de la construction et des mines.

290 Et pourquoi on n'en est pas certain, c'est que le dénominateur sur lequel on calcule nos taux, actuellement c'est l'ensemble de la population agricole y compris les nourrissons, les enfants et les personnes plus âgées, qui ne sont pas exposés comme tel, qui ne font pas partie de la main d'œuvre comme telle. Donc il y a des imprécisions de ce côté-là.

295 Alors donc, le taux, c'est parmi vraiment les plus élevés.

300 En ce qui concerne la production porcine, il semble bien qu'en production laitière, qui sont appelés généralement, pas dans tous les cas mais souvent, à faire une variété de tâches plus grande qu'en production porcine, sont plus exposés et à ce moment-là présentent plus - alors si j'avais par exemple à relater les événements, je me souviens plus quelles étaient les dates, hier, au cours des quelques dernières années, 94, je pense à 2001, en production laitière, sans doute que le nombre d'événements aurait été beaucoup plus important, d'événements graves qu'en production porcine.

305 Mais évidemment, la notion de qualité de vie qui est reliée à des accidents, des traumatismes ou des atteintes à la santé moins graves que ceux-là est aussi extrêmement importante. Ça, on a peu de données.

310 En ce qui concerne la question spécifique du stress, j'y ai fait allusion aussi tout à l'heure, et monsieur a raison, ça semble en développement, en milieu agricole. On a déjà fait des interventions dans le domaine, et nous, et moi pour ma part avec les partenaires, au niveau provincial, on tente d'inciter ou de convaincre les autres partenaires à s'impliquer dans le domaine, les gens de l'UPA provincial seraient très intéressés, effectivement.

315 Mais sauf qu'en tant que médecin, ça va des maladies financières que monsieur a appelées, malheureusement, j'y peux pas grand-chose. Ce qu'on peut tenter dans le domaine de la santé, c'est de d'aider à supporter cette situation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

320 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

325 Pour les maladies financières, je pense que le docteur est juste à côté de vous!

330 Mais il me semble que le docteur Cormier avait dit, dans sa conférence, que quand quelqu'un commençait à travailler dans une porcherie, il y avait très souvent des phénomènes allergiques rapides, et là j'ai pas les notes mais il me semble qu'il a parlé d'une forme de pneumonie qui se produisait assez souvent, et qu'au bout d'un certain temps, les gens s'adaptaient, les travailleurs s'adaptaient et donc, il y avait une transformation de leur corps qui leur permettait de développer comme des anticorps. Ce qui laisse soupçonner qu'un bon nombre qui ne s'adaptent pas doivent changer de métier.

335 Est-ce que vous vous rappelez de cette conférence-là, est-ce que je me trompe en rappelant de mémoire ces choses-là.

PAR M. BENOIT GINGRAS:

340 Non, c'est à peu près ça. Sauf que ce que le docteur Cormier mentionnait, c'est que les gens qui sont exposés donc au phénomène qui occasionne ça, qui sont des endotoxines, des microbes, les gaz, etc., présentent après un certain temps moins de manifestations aiguës, mais n'en développent pas moins des atteintes chroniques du type bronchite chronique entre autres.

345 Et les données qu'on a le plus souvent, bon, et les études varient entre vingt-cinq (25 %) et cinquante pour cent (50 %) des producteurs porcins qui auraient, à des tests de fonctions respiratoires, une atteinte des fonctions respiratoires.

350 Mais ça ne veut pas dire que ça empêche les gens de continuer, de pouvoir continuer à travailler et d'avoir - et tout le monde développe pas, continue pas à développer de façon chronique jusqu'à l'insuffisance respiratoire.

355 Mais le problème, si je compare par exemple à la production laitière, où les gens ont souvent entendu parler d'une maladie pulmonaire qu'on appelle le poumon du fermier, c'est connu d'à peu près tout le monde, mais c'est peut-être cent (100) fois moins fréquent que les phénomènes de bronchite chronique développés en production porcine.

PAR M. JACQUES BERTHIAUME:

360 Me donnez-vous la permission d'ajouter quelque chose? Tout le monde rêve d'être en première position, mais dans ce cas-ci, si je me fie, on est entre la première et la troisième, alors je préfère la troisième position. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

365 Merci monsieur Berthiaume.

LOUIS-SAMUEL JACQUES

370

PAR LA PRÉSIDENTE:

375 Hier soir aussi, il y avait monsieur Guy Lessard, du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches qui était là; je ne sais pas s'il est ici ce soir. Non?

Alors monsieur Louis-Samuel Jacques, qui est étudiant à la maîtrise en économie rurale.

Bonsoir monsieur.

380 **PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:**

Bonsoir. Je suis pas trop familier avec les procédures, ici en tout cas, vous me le direz si je fais des choses pas correctes.

385 Mon intervention va surtout autour des aides du gouvernement aux producteurs. Je vais référer à trois (3) exemples au début.

390 On peut penser que le programme Prime-Vert et puis toutes les constructions de fosses qu'il y a eues, il y a eu un transfert d'argent important aux cimenteries, ingénieurs et autres corps professionnels; dans quelle mesure, on le sait pas, bien, peut-être qu'on le sait.

395 Môme chose, là je suis de moins en moins précis, mais je sais qu'en Europe, à un endroit, je pense en France, il y a eu des aides à la mécanisation, qui sont allées totalement aux vendeurs de tracteurs. On subventionnait l'achat du tracteur, sauf que le prix des tracteurs a augmenté d'autant que la prime.

Et la même chose aux États-Unis, c'était pas un programme agricole mais le programme en question est allé à des avocats, parce qu'il y a eu beaucoup de problèmes avec ça.

400 Bon, dans notre cas, si l'objectif est de réduire l'impact environnemental, négatif, parce qu'on peut penser, bon, il y en a des positifs, est-ce qu'on pourrait laisser le programme, par exemple - pardon! Est-ce qu'on pourrait laisser ouvert un programme quant aux moyens permettant de diminuer les impacts.

405 On en a parlé un peu cet après-midi avec Prime-Vert, qui avait quand même une certaine latitude, et puis là je réfère encore à trois (3) exemples.

410 Par exemple l'établissement de boisés, est-ce qu'on pourrait subventionner ou dédommager les producteurs pour établir des boisés ou laisser des prairies et là, ça dépendrait évidemment des situations.

415 Est-ce que ça pourrait inclure d'encourager, par des remboursements et même plus peut-être, pour suivre des formations agroenvironnementales ou même aller jusqu'à des réductions de cheptel ou des sorties de production. Ça s'est déjà fait exactement, mais ça se fait à l'État, je veux dire pour les fonctionnaires.

420 Les producteurs sont loin d'être des travailleurs de l'État, sauf que c'est des concepts qui existent dans les entreprises et à l'État. Donc considérant que c'est potentiellement avantageux pour la société, est-ce que le gouvernement pourrait jouer ce rôle-là, vous pensez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon.

425 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente.

430 D'abord premier élément, on fait référence à Prime-Vert et aux argents qui pourraient aller aux cimenteries, aux ingénieurs, etc. Donc nous, on procède par coût admissible, c'est-à-dire pour chacun des items, on a un coût admissible. Le béton, il y a selon les régions, parce qu'on fait des enquêtes, un maximum admissible sur le coût du béton. Quelqu'un peut pas nous charger plus que X dollars du mètre cube sur le béton. Donc on évite ainsi que le béton prenne une soudaine inflation.

435

Pour les frais professionnels, c'est la même chose; on a fixé un maximum aux frais professionnels, à l'intérieur même des coûts admissibles.

440 Et c'est pour ça que vous avez, dans les statistiques, souvent qu'on dit soixante-dix pour cent (70 %) des coûts admissibles font l'objet d'une aide financière, mais quand on totalise l'aide par rapport au coût total du projet, on arrive parfois à soixante-deux pour cent (62 %), soixante-trois pour cent (63 %), on a donné des exemples dans ce sens-là, c'est une des explications.

445 Évidemment, quand on participe aussi à un taux de financement mettons de soixante-dix pour cent (70 %), ça veut dire qu'il y a quelqu'un qui paie le trente pour cent (30 %), et soyez assuré que la personne qui paie trente pour cent (30 %) d'une structure de soixante mille dollars (60 000 \$), ce qui représente quelque chose comme dix-huit mille (18 000 \$), il a pas intérêt non plus à ce que la facture gonfle. Alors ça, c'est la première chose.

450 L'autre chose, c'est qu'il y a effectivement, à l'intérieur de Prime-Vert, un volet qui permet, et c'est un volet qu'on a introduit l'an dernier, et qui permet un petit peu ce qui a été mentionné en regard des boisés, c'est-à-dire que c'est plus spécifique aux haies brise-vent cependant, pas des boisés comme tels, et aussi à des pratiques culturelles de conservation. Alors il y a des aides financières, c'est le volet 10 du programme Prime-Vert.

455 On a parlé aussi de formation. Alors la formation ou l'accompagnement des producteurs se fait via les clubs agroenvironnementaux qui sont en partie aussi financés dans le cadre du programme Prime-Vert, et on a au-delà de cinq mille cinq cents producteurs (5500) producteurs qui sont présentement membres. Et l'aide financière du ministère correspond à environ cinq cents dollars (500 \$) par membre, par année.

465 Finalement, l'autre élément qui a été mentionné, c'est-à-dire les sorties de production, on n'en est pas là, nous, pour l'instant où on se parle, et ce qu'on regarde, c'est à l'intérieur des bancs d'essai, quelle va être exactement la situation et quelles seront les solutions les plus adaptées pour chacun des producteurs.

Et si éventuellement, on se retrouve dans des situations comme ça, je suis persuadé que le ministère va trouver des solutions.

470 **PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:**

475 Je pense par ailleurs que la question de monsieur était plus globale, c'est-à-dire indépendamment de l'analyse qu'on peut faire de l'efficacité de chacun des éléments du programme, si on se rappelle l'Environnement, l'Environnement à un moment donné, sur certaines choses, nous a dit, on a des objectifs de pollution à atteindre, les moyens appartiendront aux producteurs.

Est-ce qu'il est imaginable ou est-ce que la suggestion que monsieur fait, est-ce qu'on a des études, est-ce qu'on a envisagé ça de dire, on a un objectif de bonne pratique, de meilleure

480 pratique agricole, parmi les solutions il peut y avoir des haies, il peut y avoir la bande protectrice,
il peut y avoir de la formation, etc., bon, les prairies, la rotation de cultures ou autres, et si vous
voulez une subvention non plus attachée à tant de pour cent d'une chose mais une incitation
générale à améliorer des rendements, voici un programme dans lequel vous pouvez vous
485 inscrire, trouver le moyen, on en discutera pour voir si c'est un moyen opportun, convenable
dans votre milieu, c'est correct.

Est-ce qu'il y a eu des études dans ce sens-là. Ça m'apparaît une autre approche, et
puis je veux juste savoir si ça existe ailleurs ou si vous connaissez ça. J'imagine que, vous
étudiez tant de choses, vous avez bien dû étudier celle-là aussi!

490

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, d'abord, quand je parlais de Prime-Vert, je parlais d'un moyen, un
véhicule financier. Et c'est évident que ce véhicule financier là, il est pas fait pour véhiculer de
495 l'argent pour le plaisir de la chose, il est en fonction d'objectifs.

Ces objectifs-là sont prévus au programme et s'inscrivent dans la suite du plan d'action
"Un environnement valorisé" et des engagements qui ont été pris au moment de la Conférence
sur l'agriculture et l'agroalimentaire.

500

Il y a quarante (40) actions là-dedans, il y a plusieurs résultats visés, et c'est via Prime-
Vert qu'on a choisi un certain nombre d'éléments sur lesquels notre aide va porter, parce qu'il y a
des objectifs sur lesquels il y a pas nécessairement besoin de support financier, parce que le
producteur y trouve quelque part son compte.

505

Exemple, la phytase. Est-ce qu'on va aider financièrement, par exemple, à introduire la
phytase. Bon, quand on fait les calculs, on trouve que le producteur y trouve son compte, on
l'introduit pas nécessairement comme aide.

510

D'autre part, évidemment, il y a toujours des choix à faire, et les choix, on les a faits
jusqu'à maintenant, et c'est pour ça qu'on a introduit aussi le volet pollution diffuse, pour
améliorer notre offre de service au niveau agroenvironnemental en fonction des objectifs qu'on
souhaitait atteindre.

515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dumais.

520

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

À l'intérieur du programme Prime-Vert, il y a toutes sortes de mesures qui peuvent être
financées, on peut penser par exemple à des haies brise-vent, des bandes riveraines, la pose
d'un toit sur une fosse à fumier.

525 Est-ce que, jusqu'à un certain point, l'agriculteur, parmi un éventail de mesures pour améliorer la situation environnementale de son exploitation, est-ce que l'agriculteur peut dire, bon moi, je choisis de prioriser de mettre un toit sur ma fosse à lisier, et le voisin peut dire, bien moi, je travaille sur les haies brise-vent.

530 Alors en d'autres termes, est-ce qu'il y a une certaine flexibilité de cette manière-là qui rejoint un peu l'idée de laisser une certaine marge de manœuvre au niveau des moyens à l'agriculteur.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

535 Madame la Présidente, effectivement, parce que la situation peut être très différente d'une ferme à l'autre. L'important, c'est de poser le diagnostic et de choisir la bonne thérapie, et de prioriser, parmi les thérapies, en fonction des capacités financières de l'entreprise aussi, et de ses priorités d'action.

540 Et c'est pour ça que dans le cadre du banc d'essai par exemple, et les conseillers qui vont sur les fermes établissent le bilan et après ça, parmi le buffet que présente Prime-Vert, bien, on choisit les plats en fonction du diagnostic qui a été posé.

545 Et c'est un petit peu, jusqu'à maintenant, comment on a procédé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jacques.

550 **PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:**

555 J'y vais avec une deuxième partie, si vous permettez. Premièrement, une sous-question, est-ce que vous avez défini comment pouvait se mesurer un niveau d'intensité de production agricole, j'imagine que oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Si on a défini ça?

560 **PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:**

565 Si vous avez identifié, parce que je pense à des unités, des unités animales par hectare, ça peut être une bonne définition, on s'en va de plus en plus, bien, je sais pas jusqu'à quel point, mais la charge du phosphore à l'hectare, est-ce que vous avez pensé à d'autres choses.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous?

570

PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:

Vous, oui.

575

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous, on est en train d'écouter!

Monsieur Sanfaçon.

580

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

585

Je pense que peut-être on fait référence au choix qui a été celui qui est introduit au Règlement sur les exploitations agricoles, c'est-à-dire de prendre en compte le phosphore comme élément restrictif, en termes de charge animale dans une ferme.

590

Alors c'est l'élément qui a été choisi et pourquoi il a été choisi, parce qu'habituellement quand on rencontre et qu'on n'excède pas les besoins en phosphore, automatiquement on n'excède pas souvent l'azote. Alors c'est l'élément qui est retenu à l'heure actuelle depuis le RRPOA et depuis le REA aussi.

595

PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:

OK. En tout cas, je suis pas sûr que je me suis bien fait comprendre, mais l'idée que je voulais apporter, je me demandais s'il y avait une relation entre, je pense qu'il y a en a une mais si vous êtes allés plus loin là-dedans ou si les éminents spécialistes qui sont ici y ont pensé, s'il y avait une relation entre la dimension ou le niveau d'intensité d'une entreprise agricole et l'impact environnemental, social et économique que cette entreprise-là peut avoir.

600

605

Et si oui, est-ce que ce serait possible d'orienter les aides et les énergies gouvernementales afin d'encourager les entreprises à se maintenir à ces niveaux d'intensité, à les atteindre finalement, soit par la positive, on pourrait encourager une entreprise à s'intensifier ou à se désintensifier en augmentant les pressions économiques. Ça pourrait être par l'ASRA ou autres. Au-delà de certains seuils, la pression pourrait s'intensifier au-delà d'un certain seuil.

610

Je pense, un peu pour imager mon propos, je pense à un élastique économique, on fixe un piquet, on dit, voilà, c'est à peu près le type d'exploitation qu'on veut, et puis plus l'exploitation est loin de ce niveau de référence là, ça peut être un niveau d'intensité par exemple, on dit, bon

bien, on vous encourage soit positivement en vous donnant de l'argent, d'une manière ou d'une autre, pour atteindre ce niveau-là; ou si vous dépassez trop, l'élastique s'étire.

615 Dans le sens que soit on pénalise ou on encourage à rapetisser, c'est un peu ça. Et ça permettrait de pas entrer - s'assurer pas une mesure obligatoire mais bien incitative.

PAR LA PRÉSIDENTE:

620 Mais l'objectif étant de?

PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:

D'atteindre un niveau d'exploitation qui est souhaitable socialement.

625 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Qui est optimal?

PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:

630

Oui. Vous faites référence je dirais à l'impact environnemental, social et économique, qui sont les trois (3) pôles principaux du développement durable.

PAR LA PRÉSIDENTE:

635

Voulez-vous intervenir, monsieur Beauchamp?

Monsieur Sanfaçon, est-ce qu'on a réfléchi à cette question d'essayer d'atteindre un niveau optimal de production.

640

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Si je réponde par oui, est-ce que ça va?

645 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non!

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

650

Je pense, est-ce qu'on comprendrait bien vos propos si on les traduisait en disant que vous vous demandez si, en particulier dans les aides financières qui sont octroyées au secteur, si on a pensé à moduler l'aide financière en fonction d'objectifs environnementaux, sociaux qu'on

655 poursuit; en d'autres termes, moduler l'aide financière, moduler la politique agricole en vue d'en faire un incitatif pour atteindre des objectifs de développement durable.

Est-ce que ce serait une bonne façon de réexprimer votre question, là?

660 **PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:**

Vous atteignez plusieurs choses mais moi, ce que je veux dire, je me basais sur un indicateur, je parlais du niveau d'intensité par exemple qui pourrait être un indicateur global de la performance économique, sociale et environnementale de la ferme.

665 **PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:**

C'est ça.

670 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon, quand on va plus loin que oui.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

675 Eh bien voici! Bon, d'abord je pense qu'une partie de la réponse, peut-être parce que quand on parle d'intensification, on parle souvent, on associe l'intensification à la taille de l'entreprise, alors peut-être qu'on pourrait aborder cet élément-là et donc, de ce côté-là, il y a rien qui démontre qu'une entreprise de plus grande taille pollue davantage qu'une entreprise de petite taille. Je pense que c'est bien plus relié à la gestion de l'entreprise comme telle et aux pratiques qu'à la taille de l'entreprise.

685 La pression qu'elle va exercer sur un territoire va être fonction de la superficie du territoire en question. Alors si une entreprise de grande taille est sur un grand territoire et puis une entreprise de petite taille sur un petit territoire, alors il y a cette relation-là qui est toujours, qui doit toujours être présente. Premier élément de réponse.

690 Le deuxième, c'est la modulation des aides en fonction de la taille. Dans des programmes du ministère, on a indirectement cette modulation-là, on a déjà eu l'occasion d'en parler en regard des structures d'entreposage. Alors pour les plus petites entreprises, l'aide financière est à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) et pour les plus grandes, elle est à soixante-dix pour cent (70 %). Il y a un maximum qui intervient et qui fait en sorte que les petites entreprises généralement n'atteignent pas le maximum alors que les grandes entreprises l'atteignent. Donc il y a une forme de modulation.

695 Et le troisième élément de réponse, ce serait l'écoconditionnalité, c'est-à-dire de rattacher les aides financières aux impératifs environnementaux ou au respect de réglementation,

certaines normes environnementales. Par rapport à ça, il y a plusieurs choses qui ont été faites et il y en a beaucoup en cours.

700 Dans les choses faites, évidemment par exemple, il y a pas de projets qui font l'objet d'aide financière s'ils ne sont pas autorisés par le ministère de l'Environnement. Ça, c'est un élément.

705 Il y a aussi un certain nombre de travaux qui sont faits sur l'écoconditionnalité dont Claude nous a déjà parlé, peut-être je pourrais le laisser aborder cette question suite à la réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

710 Mais monsieur Sanfaçon, juste avant, quand on module l'aide en fonction de l'écoconditionnalité, donc du respect de certaines normes environnementales, si on est de petite taille, en tout cas une plus petite entreprise, ça va devenir une dépense probablement qui va peser beaucoup plus lourd pour le producteur que si on est une grande entreprise.

715 Ce que je perçois en tout cas de votre question, peut-être que tout le monde la perçoit différemment, moi ce que je perçois, c'est que vous dites, est-ce qu'il y a pas une taille optimale qui ferait en sorte qu'on pourrait moduler l'aide de façon à davantage favoriser ceux qui sont en dessous et qui doivent atteindre par exemple l'optimum donné et moins aider ceux qui ont une taille au-delà de ça et finalement, qui auraient peut-être un poids - pour qui ça représenterait un
720 poids moins lourd d'assumer les exigences environnementales.

C'est un peu ça que vous voulez dire?

PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:

725 Bien, j'ai parlé de taille ou d'intensité. Mais ce que je voulais dire, parce que je sais que la taille a pas nécessairement rapport avec la performance environnementale, mais ça pourrait être un autre indicateur, par exemple ça pourrait être un nombre d'UTP ou je sais pas quoi.

730 Ça reste à définir, j'ai pas de réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

735 Donc en associant l'aide gouvernementale à l'écoconditionnalité, en tout cas il y a plusieurs producteurs qui sont venus nous dire que c'est dur pour eux de s'adapter à ces nouvelles normes, donc vous les découragez finalement à se conformer ou, en tout cas, vous les découragez parce qu'ils se sentent pas solides, ils se sentent pas les reins assez solides pour respecter ces nouvelles exigences, alors que c'est peut-être plus facile pour d'autres qui ont les reins plus solides d'y parvenir.

740

En tout cas, je le sais pas mais - je sais pas si vous me comprenez.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

745 Bien sûr! D'abord les questions de taille, je pense qu'il faut toujours faire attention quand on parle de taille, de taille optimale. Avant, les fermes étaient à peu près, c'était une famille une ferme. Là, on a à peu près tous les modèles. Alors c'est quoi la taille optimale, quand j'ai trois (3) familles qui en vivent versus quand j'ai une famille qui en vit. Alors où on fixe la taille.

750 Quand on parle d'écoconditionnalité, on peut l'aborder sous forme de quels sont les critères d'admissibilité pour recevoir une aide financière, et dans les critères d'admissibilité, on pourrait avoir par exemple un certain nombre de choses qui rend l'entreprise admissible et d'autres qui font que si elle ne rencontre pas ces critères-là, elle n'est pas admissible.

755 On peut avoir aussi une modulation de l'aide financière en fonction de critères environnementaux. Exemple, on pourrait avoir une aide qui est plus incitative quand elle est accompagnée de mise en œuvre de pratiques qui ne sont pas des obligations réglementaires, mais quelque chose que le producteur amène en plus et qui constitue un plus en termes de respect de l'environnement ou en termes de favoriser l'environnement.

760 On peut aussi avoir, à l'inverse, des aides négatives ou régressives. Donc les formules peuvent être variables.

765 Et d'autre part, il faut pas oublier qu'on peut avoir aussi des programmes, et ça c'est en parallèle, de mise en conformité réglementaire. Alors il faut pas regarder juste une chose, je pense que c'est l'ensemble de la trousse et non pas chacun des instruments, il faut regarder la trousse au complet. C'est comme une trousse de médecin, il faut pas regarder juste...

PAR LA PRÉSIDENTE:

770 Le médecin vous regarde! Si vous regardez la trousse du médecin, le médecin vous regarde.

Ça va, monsieur?

775

PAR M. LOUIS-SAMUEL JACQUES:

Oui.

780 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Pouliot, est-ce que vous vouliez rajouter quelque chose?

785

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

790

Oui, un petit quelque chose. C'est parce que l'intensité et puis les indices de mesure de performance agroenvironnementale, dans le fond, au niveau de gouvernement du Québec, le consensus a été fait d'atteindre l'équilibre entre ce que les animaux produisent en déjections et ce que les sols peuvent produire.

795

Les indices de mesure, on va les avoir en décortiquant et en comprenant très bien les valeurs réelles de ce que les animaux sortent, autre que produits alimentaires, et ce que les sols peuvent prendre. Et là aussi, au niveau des sols, je pense que c'est un travail professionnel important d'y aller sol par sol, en fonction de ses caractéristiques physiques et chimiques des sols, de fixer et de rendre disponibles les éléments fertilisants.

800

Ça fait que c'est d'abord et avant tout l'indice de mesure le plus fiable qu'on va avoir, c'est de faire en sorte que le règlement s'applique au niveau de la fertilisation, mais aussi au niveau des autres prescriptions.

805

Parce que la performance agroenvironnementale n'est pas que de la fertilisation, c'est aussi la protection des autres biens qui passent sur les sols agricoles, entre autres les cours d'eau, qui sont à tenir compte de façon bien importante.

810

Donc l'équilibre, mais l'équilibre en fonction des deux (2) données de base, la déjection animale, la caractériser, la comprendre, la connaître, et puis ce que les sols peuvent recueillir et rendre disponible pour les plantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Beauchamp.

815

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

820

Juste une remarque, c'est que l'intervenant, son approche m'a semblé plus globale, dans le sens où, il évoquait les trois (3) dimensions du développement durable, à savoir non seulement la dimension écologique, la dimension économique et aussi la dimension sociale.

825

Alors il y a derrière ça un débat qui a affleuré constamment dans l'audience, qui est à savoir la tension d'une part entre le milieu rural et le milieu agricole, et tout le problème de la ruralité et de la mixité des fonctions dans le milieu, et tout le problème des petits et des gros, des autonomes et des intégrateurs. Alors là, la dimension sociale, elle déborde sur plusieurs dimensions.

Alors c'est pour ça que sa suggestion est prospective; j'imagine, il est en maîtrise d'économie rurale, ça doit être des concepts qui sont discutés, c'est pour ça que c'est intéressant de voir la prospective de ce côté-là, et lui cherchait la taille optimale.

830

Ce que j'ai compris jusqu'à maintenant, c'est qu'au fond, pour l'instant, c'est plus le marché qui construit son propre développement et il arrive avec une hypothèse de réflexion englobante, alors c'est intéressant parce que la réponse de monsieur Sanfaçon a montré plusieurs éléments dans lesquels le gouvernement intervient, et on n'est pas donc démuné par rapport à ça.

835

Mais la question me semble un peu plus large que les réponses qu'on a apportées jusqu'à maintenant.

840 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Oui, monsieur Jacques et monsieur Sanfaçon parlent avec beaucoup de sagesse, c'est bien sûr, mais répondre à une question aussi globale, l'aspect social, l'aspect économique, l'aspect agroenvironnemental, répondre à ça, j'aurais l'impression de me substituer au rapport de la Commission. Parce que la question est tellement globale que c'est l'essence même de la Commission.

845

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais la Commission, justement, partage avec tous les acteurs pour essayer de voir où elle pourra aller. Alors s'il faut qu'on réfléchisse tout seul, on va avoir de la difficulté tantôt à rallier tout le monde.

850

Monsieur Sanfaçon.

855

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

860

Bon, toutes les fonctions de multifonctionnalité, évidemment, vous demandez parfois, est-ce qu'on réfléchit à ça, la réponse est encore oui. Et il y a plusieurs exemples qui nous inspirent, avec plus ou moins de bonheur et évidemment les exemples européens, par exemple en France, les contrats territoriaux d'exploitation qui viennent d'être arrêtés, changés, on annonce qu'on va les reprendre sous une autre forme.

865

On se questionne sur quelle est la finalité des entreprises agricoles, dans le fond, et bon, comment on s'assure qu'elles puissent contribuer à un ensemble de finalités diversifiées, qui ne sont plus uniquement des finalités de production.

870 Ces modèles-là, il en existe, l'Europe est assez à l'avant-garde de ce côté-là. Ces
modèles-là comportent évidemment des avantages, comportent des coûts aussi, et tout ça est à
prendre en compte.

875 Nous, évidemment, il y a un autre élément qu'il faut jamais oublier de prendre en compte,
on a des voisins au sud.

PAR LA PRÉSIDENTE:

880 Et c'est un marché ouvert.

Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

885 Alors madame la Présidente, je pense que par rapport aux préoccupations que vous
avez manifestées, je me dois de vous dire que du côté de la Financière, on a cette
préoccupation-là. Même si toute la notion d'écoconditionnalité donne des balises très claires, la
Financière entend accompagner ses clients dans leurs démarches. Il y a des échéanciers, on
entend les aider à atteindre ces objectifs-là.

890 À titre d'exemple, une entreprise agricole qui finance la partie manquante de son
investissement en agroenvironnement, on lui assure une certaine protection de son retour
d'intérêt pour les cinq (5) premières années, de son financement.

895 On encourage, quand il y a un jeune qui s'établit, avec l'aide à l'établissement, d'abord et
avant tout des investissements dans ce sens-là. Ça veut pas dire qu'on l'oblige, mais ça fait
partie des échanges qu'on a avec nos clients, à cet effet-là.

900 Notre participation aux bancs d'essai, justement ici, à Saints-Anges, la Financière
apporte sa contribution avec des plans de fermes dont on a parlé en début de journée, pour aider
justement à trouver les meilleures solutions et les meilleures avenues.

905 On participe avec le ministère de l'Environnement sur un projet pilote par rapport à
l'ASRA, entre autres, le fameux lien entre le porc mis en marché et son site d'élevage, à savoir si
le site est conforme.

910 Et toute notre démarche, toute l'intégration des normes d'écoconditionnalité, bien c'est
sûr que notre approche ne se veut pas d'être une approche coercitive. Alors la coercition sera
un dernier recours pour l'entreprise qui décidera, moi je le prends pas le virage environnemental,
allez vous promener avec vos histoires de respect des normes environnementales. Bien là, on
n'aura peut-être pas le choix d'appliquer des normes très coercitives.

915 Mais on se donne une chance, nous et nos clients, de trouver la meilleure solution pour chacune des entreprises, et en collaboration avec le travail que les gens du ministère de l'Agriculture vont faire avec ces clients-là.

920 Et on va arriver, en bout de ligne, souhaitons-le, avec le meilleur taux de succès d'entreprises qui vont avoir pu prendre le virage, et qu'en 2010, on dise, bravo, la plupart des entreprises ont pu réaliser ça.

Et c'est dans cette philosophie-là que la Financière est à bâtir son plan d'action qu'on devrait être en mesure de déposer prochainement à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

925 Merci.

930

ISABELLE BREUNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

935 Madame Isabelle Breune, de l'UQCN.
Bonsoir.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

940 Bonsoir. Je voudrais revenir avec une question concernant le Règlement sur les exploitations agricoles.

945 Lors d'une séance à Saint-Hyacinthe, monsieur Marcel Giroux, dans une discussion sur les grilles du CPVQ versus les abaques dans le règlement, mentionnait que s'il avait fallu appliquer les grilles du CPVQ, au départ c'était entendu que ça aurait pu être ça qui soit la limite d'application du phosphore, il y aurait à peu près pas eu d'épandage parce que les sols avaient atteint un tel niveau qu'on aurait eu trop de surplus au Québec.

950 Lors de la mission sur l'écoconditionnalité en Suisse, j'ai relevé une petite phrase que les Suisses avaient mentionnée, c'est qu'ils s'étaient mis des objectifs environnementaux assez ambitieux afin d'éviter d'avoir à resserrer les normes plus tard, parce qu'en général c'était mal perçu par le milieu agricole de resserrer des normes.

955 Dans les abaques, et sur un sol pauvre, le maximum par exemple pour le maïs-grain ou le maïs ensilage, permis en phosphore, est cent soixante kilos-hectare (160 kg/ha), alors que le

maximum des grilles du CPVQ est de soixante-dix (70 kg/ha) à quatre-vingt-dix (90 kg/ha), c'est une recommandation agronomique.

960 J'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement considère qu'avec les normes qu'il a mises, il prévient le phénomène des surplus de lisier dans l'avenir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

965 Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

970 Oui. Quand on parle de l'abaque, c'est pas une grille de fertilisation; l'abaque, c'est un tableau qui nous permet de quantifier les dépôts maximums sur les terres.

On pourrait demander à monsieur Serge Bouchard peut-être, de venir nous expliquer plus en détail, s'il vous plaît.

PAR LA PRÉSIDENTE:

975 En fait, la question de madame Breune, c'est de dire, est-ce qu'en appliquant les maximums, on se retrouvera pas dans dix (10) ans avec le problème que l'on rencontre maintenant.

980 **PAR Mme ISABELLE BREUNE:**

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

985 Puisque les sols auront été enrichis et...

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

990 C'est ça. Excusez! Parce que déjà, la grille du CPVQ, avec un taux de quatre-vingt-dix kilos (90 kg/ha) phosphore, permet un certain enrichissement des sols.

995 Et puis avec un taux de cent soixante (160 kg/ha), moi, ma question est, si on donne un certificat d'autorisation à quelqu'un avec un taux comme ça - je l'avais déjà posée, mais c'est toujours un peu la même logique, pourquoi on met autant.

Au départ, on a dit, parce que c'est un niveau agronomique, et quand on regarde les grilles, c'est beaucoup moins. Ça fait que je comprends pas la logique.

1000 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, on se demande, ce qu'on peut se demander comme question, c'est est-ce qu'on cherche pas finalement à vider les fosses.

1005 **PAR Mme ISABELLE BREUNE:**

Bien, il y a peut-être un peu de ça aussi.

1010 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Bouchard.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1015 Merci madame la Présidente.

Comme j'ai eu un peu l'occasion de l'expliquer lundi soir dernier à un intervenant à La Pocatière, évidemment les grilles, comme monsieur Fortin le mentionnait, les grilles c'est un maximum au-delà duquel tout le monde s'entend pour dire que ce n'est plus de la fertilisation, mais c'est, entre guillemets, du débarrassage. Bon!

1020 L'autre élément qu'il faut prendre en compte aussi, c'est que la pratique agronomique devrait et devra, quand on écoute en fait le discours de l'Ordre des agronomes, se situer en deçà de ces maximums-là. Si vous me permettez encore une fois l'analogie, c'est pas parce la limite maximum est à cent kilomètres-heure (100 km/h) sur l'autoroute qu'il faut rouler à cette vitesse-là quand on revient de La Pocatière dans la poudrière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1030 Mais je vous dirais que je connais peu de gens qui roulent à cent kilomètres-heure (100 km/h) sur l'autoroute; ils sont plutôt à cent dix huit (118 km/h)! Alors on poursuit.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1035 Évidemment, ces maximums-là sont là pour éviter des débordements non pas de fosses mais d'excès d'épandage et sont là aussi pour permettre, de façon temporaire, à des gens qui seront en situation de déséquilibre entre le phosphore qui est produit sur leur ferme et les terres dont ils disposent actuellement, peut-être de leur donner une certaine marge de manœuvre, si jamais ils disposent de sols un peu moins riches, peut-être de dépasser le prélèvement en attendant de pouvoir se trouver l'ensemble des terres requises.

1040 Mais c'est bien évident que l'objectif même du règlement, quand on retourne à la version initiale du règlement de 97, évidemment qui a été modifiée par la suite, on en était dans le fond

1045 où les producteurs devaient disposer de sols pour que la fertilisation se fasse sur la base du
prélèvement, OK, et c'est toujours l'intention qui est visée, c'est dans un concept de
développement durable, c'est que l'apport de fertilisants au sol correspondra au prélèvement des
cultures qui y sont faites, évidemment en tenant compte de l'ensemble des autres facteurs que je
mets de côté pour l'instant, la valeur réelle, etc., etc.

1050 Mais évidemment, bon, madame Breune disait que dans certains pays, ils ont fait le choix
de mettre la norme ultime tout de suite, parce que les producteurs se sentent des fois mal à
l'aise quand la norme change, on s'est fait dire aussi la même chose au Québec, en disant, bien,
le ministère, vous changez la norme, il faut s'adapter.

1055 Évidemment, en 97, le ministère de l'Environnement avait mis ce qu'il voulait avoir, c'est-
à-dire le prélèvement et bien évidemment, ça créait une complexité sur le terrain, une difficulté
pour les producteurs d'ajustement et par la suite, soit avec les phases 0-1 et 2, avec une
gradation de la norme phosphore ou maintenant avec une approche basée sur la fertilisation de
phosphore met des délais pour disposer de l'ensemble des terres requises, ça permet aux
1060 producteurs de s'adapter.

Aussi bien évidemment que le ministère va questionner grandement des implantations de
nouvelles porcheries qui se seraient basées sur les maximums qui sont prévus à l'annexe 1 du
règlement. Pour nous, ce ne sera pas considéré comme des mesures de développement à long
1065 terme, et fort probablement que des dossiers de ce genre-là pourraient faire l'objet de
discussions avec l'agronome et, éventuellement, avec l'Ordre des agronomes, pour s'assurer
que l'Ordre se prononce sur, est-ce que ce sont des pratiques agronomiques qui s'inscrivent
dans du développement durable.

1070 Évidemment, parallèlement à ça, la ferme qui est existante, qui doit à un moment donné
se mettre à l'équilibre, qui dispose d'un certain nombre d'années, pourrait aller plus loin que le
prélèvement tout en respectant quand même les maximums qui sont prévus à l'annexe 1 du
règlement, le temps de cheminer, quand même somme toute rapidement, pour une situation plus
en équilibre.

1075 Il faut bien comprendre, c'est pas évident de faire passer comme message, mais
l'abaque qu'on retrouve dans le règlement à l'annexe 1, ce ne sont pas des recommandations de
fertilisation, c'est un seuil maximum, évidemment, et il faut que ce soit utilisé aussi à bon escient.

1080 Il faut aussi prendre en compte que les recommandations qu'on retrouve au niveau des
grilles de fertilisation du CPVQ sont basées aussi sur l'utilisation d'engrais minéraux, et encore
là, vous connaissez mes limites de connaissance en agronomie, je peux pas tout vous expliquer
ça, mais il faut faire attention de comparer des documents qui sont plus basés sur de la
fertilisation minérale et une fertilisation globale qui inclut aussi des fertilisants organiques.

1085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1090 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

1095 Alors une mesure temporaire pour les fermes existantes, les unités existantes, je pense qu'elle se comprend plutôt bien, mais pour ce qui concerne les nouvelles installations, ne devrait-on pas non seulement questionner disons celui qui irait avec le maximum de la grille, mais questionner celui qui irait avec plus que ce que les plantes vont prélever.

1100 Parce qu'effectivement, c'est la difficulté d'en arriver à un développement durable si, en quelque part, avec une nouvelle unité - je comprends celles qui sont en place, mais avec une nouvelle unité, il me semble que si on pense à développement durable, l'unique façon c'est d'y aller avec les prélèvements des plantes.

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1105 C'est une opinion qui est partagée au ministère. Évidemment, ce qu'on vise pour l'instant, c'est de fixer une règle maximum en se disant, l'optimum de fonctionnement, si on veut, se situe comme ça.

1110 C'est évident que quelqu'un qui veut implanter une nouvelle entreprise devrait y aller sur la base à long terme, en tenant compte du prélèvement des plantes, donc il pourra assurer la pérennité de l'organisation de la ferme sans être obligé de faire des investissements majeurs après quelques années, parce que l'utilisation peut-être outrancière des possibilités de l'abaque vont l'amener à enrichir des sols qui va réduire la quantité qu'il pourra apporter sur ces sols-là, l'obliger à aller se chercher d'autres sols avec les difficultés que ça pourra comporter quelques années plus tard.

1115 Évidemment, l'ancien règlement pouvait permettre aussi, dans une certaine mesure, de développer des nouvelles exploitations, mais évidemment, nous, on avait passé le message, on avait eu l'occasion comme ministère aussi, d'échanger avec les partenaires, notamment la Financière agricole, en disant, bon, globalement, quand on regarde un projet de développement, une nouvelle implantation, bien, regardons aussi les impacts à long terme.

1120 Si quelqu'un utilise au maximum les possibilités du règlement, il peut se ramasser dans des situations où, dans quelques années, il devra réinvestir dans des terres ou dans des systèmes de traitement, et à ce moment-là, ça peut avoir un impact sur tout le financement de la ferme.

1125 Donc c'est peut-être mieux, au départ, comme monsieur le commissaire Marquis le souligne, de baser le développement ou l'installation d'une ferme sur des principes peut-être de fertilisation sur la base du prélèvement des plantes, ça assurera dans le fond une certaine forme de sécurité au développement ou à l'exploitation de cette ferme-là sur une beaucoup plus longue période.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135 Quelle analyse ou quelle intervention vous pouvez faire, au moment justement du bilan phosphore; quand on va faire le bilan phosphore, on va en arriver avec une idée si la ferme est en équilibre ou pas, dans la suite des choses, est-ce que déjà là, on pourrait pas, le ministère pourrait pas intervenir sur le PAEF pour dire, bien écoutez, si on s'enligne comme il est prévu dans ce plan de fertilisation, à terme, à moyen terme, on s'enligne avec un problème,

1140

Est-ce que déjà là, on pourrait pas exercer une espèce de contrôle ou déjà donner une opinion sur le réalisme de ce qui est proposé par l'agronome dans son plan de fertilisation. Et si, par exemple, il propose d'aller au maximum des abaques, bien, compte tenu de l'évaluation qu'on ferait, de l'amener à un niveau plus bas.

1145

PAR M. SERGE BOUCHARD:

1150 C'est effectivement une des dimensions de l'accompagnement qu'on va faire avec les producteurs. Quand on dit qu'on va aller rencontrer les gens pour leur faire part des objectifs qui devront se retrouver chez eux, et donc aussi les amener à pendre conscience que du développement durable, ça doit se faire en respectant un certain nombre de critères, donc une fertilisation basée plus sur le prélèvement que des dépôts maximums et des concepts d'enrichissement.

1155

Donc quand on sera en mesure de voir la situation de chacun, on pourra prendre connaissance là où ils sont rendus, là où la ferme se situe, et de voir dans quel niveau de déséquilibre, évidemment tout en tenant compte de réalités à court terme que quelqu'un peut pas tout réorganiser sa ferme en dedans d'une saison, mais de cheminer avec le producteur, avec son consultant, et de les amener justement à avoir une vision de développement de la ferme et une vision de la fertilisation basée, comme monsieur Marquis le disait, sur le prélèvement des plantes, pour faire en sorte dans le fond que l'opération, une fois qu'elle sera complétée en 2010, que chacune des fermes soit en équilibre mais le reste aussi en équilibre sur une vision à très long terme.

1160

1165

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Breune.

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1170

Oui, je comprends tout le concept; j'ai un petit peu de difficulté quand même, parce que j'entends des producteurs qui trouvent que déjà, la norme est très sévère et en général, un entrepreneur va souvent à la limite; c'est pas pour rien qu'on est rendu ici ce soir, c'est parce que la plupart du monde sont allés à la limite de la norme azote, je pense.

1175

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et d'ailleurs, il a été dit que la nouvelle réglementation nécessitait une augmentation de terres, on a besoin de plus de terres pour épandre les déjections.

1180

Oui, monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1185

Merci madame la Présidente.

Tout simplement, c'est parce qu'en regard du commentaire du commissaire sur le lien entre le développement durable et ne faire que rencontrer les besoins de la plante, je pense que la plupart des spécialistes s'entendent que sur un sol pauvre, rencontrer uniquement le besoin de la plante, ça peut difficilement être considéré comme du développement durable. Tout le monde dit qu'il faut avoir un certain niveau de fertilité du sol de base, et après ça rencontrer le besoin.

1190

Et donc ça, je pense que c'est pourquoi aussi, quand les gens parlent de concilier à la fois l'aspect environnemental et l'aspect agronomique, je pense que c'est ce que j'en comprends.

1195

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est de chercher l'optimum, finalement.

1200

Oui, monsieur Marquis.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

C'est pas tout à fait dans ce sens-là que je faisais mon intervention. C'est-à-dire que je pense à une unité de production animale qui, normalement, s'implante pour vingt (20) à trente (30) ans, et à ce moment-là si on lui permet tout de suite, une nouvelle implantation, de s'implanter en pensant à une fertilisation pour enrichir, à moyen terme, il va devoir trouver d'autres superficies ou il est en trouble.

1205

1210

Et c'est à ce moment-là que je disais, bien là, si on veut du développement durable, il faudrait tout de suite penser à ce que ça va être lorsque son sol va être enrichi. Parce qu'autrement, qu'est-ce qu'il fait, une fois que c'est enrichi! Il va dire, vous m'avez permis de m'installer avec l'unité que j'ai là et maintenant, qu'est-ce que je fais.

1215

Et c'est dans ce sens-là que je ne vois pas la possibilité de développement durable, si on lui permet justement, au départ, de s'installer avec une unité plus grosse qui, par la suite, n'est plus viable.

1220 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sanfaçon.

1225 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Merci madame la Présidente.

Effectivement, mais il y a un élément qu'il faut pas oublier aussi et on a qu'à regarder les résultats dans le temps, les gains en termes de conversion alimentaire, les diminutions de rejets dans le temps, etc., etc., peuvent être pris en compte aussi. Et je pense que là, il y a un jugement professionnel à exercer, et c'est un petit peu à ça que sont conviés les agronomes dans l'exercice du REA.

1230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1235

Dans cinq (5) minutes, je vous informe que je vais fermer le registre. Alors s'il y a d'autres personnes qui souhaitent s'inscrire pour des questions, vous avez encore cinq (5) minutes pour le faire. À huit heures quarante-cinq (8 h 45) donc, je vais fermer le registre.

1240 Madame Breune, vous avez une seconde question? Ça va pour la première?

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

Je voudrais juste mentionner, par rapport aux sols pauvres, je conçois qu'un sol pauvre peut s'enrichir mais quand même, il y a beaucoup de sols qui peuvent être pauvres en phosphore et qu'avec une dynamique, une bonne rotation des cultures et une charge animale mettons autour d'une unité animale, le sol donne des bons rendements quand même. Dans ma pratique agronomique, je le vérifie.

1245 Ça fait que je pense pas que nécessairement il y ait besoin, à chaque année, des grosses quantités de phosphore pour fonctionner, même en sol pauvre. Quand on a un système, s'entend, en bon état et un sol en bonne condition.

1250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255

C'est bien. Vous avez une seconde question?

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

1260 Oui, ça concerne - je m'excuse, j'ai donné mon opinion, je sais qu'on n'est pas autorisé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous êtes pas la seule à le faire!

1265

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

C'est concernant la croissance de la production porcine. Je comprends la nécessité par exemple pour un agriculteur, dans son échelle, étant donné la compétitivité, la baisse des prix du porc, qu'il faut qu'il augmente sa production pour survivre, mais j'ai un questionnement par rapport à l'ensemble de la filière porcine au Québec d'augmenter la production.

1270

Est-ce que c'est une nécessité pour le Québec et sa filière porcine d'accroître les quantités de porcs produits, soit pour maintenir des marchés existants ou pour faire face, trouver des nouveaux marchés, faire face à la concurrence étrangère.

1275

Je voudrais essayer de comprendre un peu cette dynamique-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1280

Monsieur Sanfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1285

Merci madame la Présidente.

La question, c'est: est-ce qu'il est essentiel d'accroître pour...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1290

Qu'est-ce qui fait que le marché, la production porcine devrait croître au Québec.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1295

Bon, je pense qu'il y a des promoteurs qui profitent d'occasions, et l'occasion, c'est qu'il y a un marché pour la viande de porc, un marché en croissance qui est pas au Québec, parce que la population québécoise s'accroît peu, et ce marché-là, il est à l'extérieur.

Et on sait que ce marché-là, les gens l'estiment à une croissance très forte dans les prochaines années, surtout pour la volaille mais aussi pour le porc.

1300

À l'heure actuelle, le porc est la viande la plus mangée dans le monde, dans une dizaine d'années on prétend que ça sera la volaille, mais il reste quand même un potentiel qui s'exprime, et il y a des gens qui ont une expertise au Québec, qui font des choses, qui font de la viande qui est reconnue, qui a une qualité reconnue et qui profitent de ces occasions-là de marché.

1305

1310 Et compte tenu que c'est un marché en croissance, bien, quand tu as un acheteur et que l'acheteur, l'année suivante, il en demande plus, si tu veux le conserver, il faut que quelque part tu répondes à sa demande, c'est ce que je comprends de la dynamique commerciale. Mais je pense que vous avez autour de vous des gens qui sont encore plus habilités que moi dans ces questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315 C'est un marché ouvert, le marché du porc; c'est pas un marché qui est contingenté.

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1320 J'aimerais avoir votre opinion en rapport avec ce qui vous est posé comme question, à savoir, est-ce qu'il est nécessaire que la production porcine au Québec croisse. Ne pensez-vous pas que posée de cette manière-là, la réponse, n'est-elle pas évidente que non, c'est pas nécessaire que la production porcine croisse au Québec.

1325 Par contre, si on pose la question en réfléchissant à des objectifs, par exemple évidemment un objectif qui fait un grand consensus dans la société québécoise, c'est la création d'emplois, et si on analyse un peu le secteur agricole, les possibilités de croissance de l'emploi sont pas très grandes, et non seulement les possibilités de croissance de l'emploi sont pas très grandes, mais la menace d'une diminution extrêmement importante de l'emploi est très présente.

1335 Parce qu'on sait que la principale production agricole du Québec, qui est la production laitière, la productivité du travail, et c'est-à-dire combien un travailleur à plein temps produit d'hectolitres de lait aujourd'hui comparativement à combien un travailleur à plein temps produisait d'hectolitres de lait il y a vingt-cinq (25) ou trente (30) ans, on sait que ça a presque doublé. Et la production laitière, elle, est stable au Québec, et elle est contingentée. Donc on a une diminution assez radicale de l'emploi dans la production laitière.

1340 Dans les productions avicoles, on est en présence de productions qui sont contingentées. Il y a une certaine croissance de la demande, mais provoquée par la croissance de la consommation interne, et l'accroissement de la productivité du travail dans ces secteurs-là contrebalance facilement la marge de croissance qu'il peut y avoir dans les productions avicoles.

1345 Donc production laitière, qui est la principale production, diminution extrêmement importante de l'emploi; production avicole, relative stabilité sinon décroissance de l'emploi dans ce secteur-là.

Alors quand on analyse les secteurs où il y a des possibilités de croissance pour maintenir seulement l'emploi dans le secteur agricole, au fond, il reste l'horticulture peut-être, un

1350 secteur en croissance, la production liée à l'érable mais de ce côté-là, il y a pas beaucoup de croissance de l'emploi.

Il y a les superficies en culture, vu que la productivité, l'intensité est en croissance, il y a continuellement moins de superficies en culture.

1355

Donc est-ce que si on posait la question en disant, si on réfléchit à des objectifs comme maintenir l'emploi ou des choses comme ça, là je pense que la question de savoir, est-ce qu'on devrait permettre une croissance de la production porcine prend plus de sens.

1360

Parce que poser seulement soit, est-ce que ça doit croître, bien là, quelqu'un peut dire, moi je pense que oui, l'autre peut dire, moi je pense que non, suivant qu'on aime la production ou qu'on n'aime pas la production porcine.

1365

Mais si on l'analyse au regard d'objectifs que la société peut avoir dans ce secteur-là, bien là, peut-être que ça prend un autre sens.

1370

Alors pensez-vous qu'on devrait pas analyser - et je dis pas non plus que le maintien de l'emploi ou la croissance de l'emploi est le seul facteur, on peut aussi avoir des objectifs de maintien de l'environnement, on peut avoir des objectifs d'exportation, alors toute une série d'objectifs et dire, au fond, est-ce qu'on devrait pas analyser ça eu égard à une série d'objectifs qu'on peut identifier comme étant des objectifs poursuivis par la société québécoise.

Alors qu'est-ce que vous pensez de ces éléments-là.

1375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sanfaçon, avant que vous n'interveniez, j'annonce officiellement que le registre est maintenant fermé.

1380

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Merci madame la Présidente.

1385

Effectivement, quand on regarde la situation du bioalimentaire, de l'agroalimentaire au Québec, nos possibilités de croissance, nos champs de possibilités sont minimes.

1390

On a plusieurs productions contingentées, on a des contraintes climatiques, on a un territoire assez restreint, et de telle sorte qu'effectivement, si on se donne comme objectif d'augmenter les revenus, d'augmenter les emplois, de favoriser quelque part le développement des régions, enfin un certain nombre d'éléments, je pense que la production porcine peut y contribuer probablement; en tout cas, elle est dans une position, à l'heure actuelle, où la demande et les possibilités sont là pour qu'elle puisse contribuer au développement durable.

Et je fais la même analyse que le commissaire vient de faire à cet égard.

1395

PAR LA PRÉSIDENTE:

Madame Breune.

1400

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

Dans cette perspective de développement d'emplois, est-ce qu'il y a un modèle, une structure de développement de la production porcine qui peut favoriser plus d'emplois que d'autres.

1405

PAR LA PRÉSIDENTE:

Un modèle de production?

1410

PAR Mme ISABELLE BREUNE:

Bien oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415

Monsieur Sanfaçon, madame Breune revient avec une sous-question à l'effet, est-ce que dans la perspective du développement d'emplois, est-ce qu'il y a un modèle de production porcine qui serait mieux habilité qu'un autre à permettre l'atteinte d'un certain objectif de croissance par exemple.

1420

PAR M. DENIS SANFAÇON:

J'ai aucune idée par rapport à cette question-là, j'ai pas la réponse à la chose.

1425

Je pense que la question des modèles de production a été posée également à la Commission, alors c'est peut-être la voie de sortie qu'on utilise parfois. Mais là, j'avoue...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1430

Alors la créativité est ici!

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

J'espère que vous en aurez à nous suggérer, madame Breune.

1435

PAR LA PRÉSIDENTE:

Elle est là aussi. Il faut pas se le cacher. On en a eu plusieurs bonnes idées!

1440

PIERRE GIGUÈRE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1445

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Giguère, de l'UPA.

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

1450

Bonjour madame la Présidente. Mon intervention s'adresserait à monsieur Simoneau, du ministère de l'Environnement, et c'est en relation un peu à une question qui était soulevée cet après-midi par madame Audet, concernant le niveau de tolérance par rapport aux rejets agricoles ou aux activités agricoles en matière d'environnement.

1455

Moi, si j'ai bien compris l'intervention et puis la présentation que monsieur Simoneau avait faite par rapport à la rivière aux Brochets, il disait qu'il y avait un rejet qui était possible lors des seuils d'étiage et puis qu'il y avait une dilution qui était possible dans les cours d'eau.

1460

Il nous a parlé aussi que dans certains cas, les municipalités, si j'ai bien compris, les réseaux municipaux d'assainissement étaient, dans certains cas, avec des trop-pleins pour disposer d'un surplus de précipitations à certaines périodes.

1465

De un, si on est en période d'étiage et il arrive un trop-plein, une pluie qui bien souvent arrive en plein cœur d'été, je veux bien être sûr de comprendre que la rivière ou le cours d'eau en question est capable de diluer le trop-plein des égouts municipaux, mais en même temps, je veux voir, est-ce qu'on peut comparer ou faire la relation avec l'agriculture.

1470

Parce qu'en même temps, est-ce qu'on n'est pas tolérant du tout, aucune tolérance, zéro, comme soulevait madame Audet cet après-midi, par rapport à l'agriculture, quand on demande aux producteurs d'avoir des installations étanches, qui tiennent compte des précipitations annuelles, pour contenir et les lisiers et toutes les précipitations, à ce moment-là, moi, je veux bien comprendre, sans discriminer les autres secteurs d'activité, pour répondre aux producteurs.

1475

Si mon producteur laitier, supposons, il a une fosse, une structure d'entreposage étanche et tout ça, qui conserve, il peut pas avoir de rejets, il peut pas avoir de débordements parce qu'il va avoir une infraction, en même temps, il voit le trop-plein municipal qui sort sur sa ferme, et son troupeau d'animaux est contaminé à cause du rejet, il perd la moitié du troupeau.

1480

En tout cas, j'ai de la misère à expliquer aux producteurs pourquoi ils sont plus tolérants et moins tolérants pour moi.

1485 Et en même temps, ce seuil de tolérance là, si on peut le mettre au même niveau pour l'agriculture que pour les autres secteurs d'activité. Exemple, la question du traitement, ça peut être important; parce que si on accepte à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) ou à quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) les rejets de d'autres, dilués ou traités, ça va être pas mal moins coûteux dans les systèmes de traitement des fumiers.

1490 Parce qu'il me semble qu'en quelque part, dans certains dossiers d'assainissement municipaux où est-ce qu'on est intervenu en zone agricole, on parlait de rejets qui étaient propres, entre parenthèses, à quatre-vingt-quatre-vingt-cinq pour cent (80 %-85 %), je sais pas si c'est le cas, peut-être que je suis pas correct avec ça, qu'on me le dise, mais est-ce que ce serait possible, au niveau de l'agriculture, d'avoir des seuils comparables, au niveau de la tolérance.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1495 Alors monsieur Fortin, je vais demander à monsieur Simoneau de s'avancer.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1500 Oui. Avant de passer la parole à monsieur Simoneau, ce qu'on a tenté d'exprimer cet après-midi, ce que mon collègue monsieur Van Oyen a dit également, c'est qu'on reconnaissait qu'il y avait des pertes dues à l'épandage, et à l'épandage du fumier, du fumier qui n'est pas traité, comparativement aux municipalités où il y a eu un certain traitement aux rejets du cours d'eau.

1505 Mais monsieur Simoneau va nous éclairer beaucoup là-dedans.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1510 Mais on peut dire que déjà, le fait d'avoir des fosses étanches, c'est un premier traitement.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1515 Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1520 C'est une première interception qu'on fait.

Maintenant, il reste à voir qu'est-ce qui arrive avec la fertilisation, finalement.

PAR M. PIERRE FORTIN:

1525 Mais à la minute où on l'épand, c'est sûr que la tolérance n'est pas zéro.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Simoneau.

1530

PAR M. MARC SIMONEAU:

Madame la Présidente, tout d'abord mentionner que le traitement des eaux usées municipales, c'est du direct au cours d'eau, c'est ce qui affecte la rivière douze (12) mois par année; et en période d'étiage, on l'a montré plus tôt dans la journée, ce qui rentre dans les cours d'eau en été directement, indépendamment de toute condition météorologique, ce sont des rejets urbains, et c'est pour ça qu'on fait en sorte de maximiser les efforts pour assainir les eaux usées, de façon à ce que lorsqu'on déverse dans la rivière après traitement, en raison du débit de dilution de la rivière, on va être capable de rencontrer les critères de qualité qu'on s'est fixés.

1535

1540

Maintenant les débordements de réseaux, c'est une contrainte de structures, de réseaux d'égout, ce n'est pas la norme, et dans la mesure du possible, lorsqu'il y a des débordements, on essaie de faire en sorte qu'il y en a pas d'abord par temps sec, on essaie de limiter l'impact qu'il peut y avoir s'il y a des débordements par temps de pluie en positionnant les émissaires pour qu'il y ait un impact minimum sur le cours d'eau.

1545

Maintenant la pollution diffuse agricole, c'est quelque chose qui est beaucoup plus difficile à contrer; maintenant, il y a beaucoup plus de problèmes reliés à ça.

1550

L'entreposage des fumiers est une première étape. On a mentionné par la suite que l'autre étape était de faire en sorte que l'épandage de ces lisiers-là soit fait selon les règles de l'art, et de façon à minimiser les impacts sur l'environnement.

1555

Maintenant, on entrepose les fumiers pour pouvoir les utiliser parce qu'il y a une valeur fertilisante intéressante, on ne parle pas de déchets comme les rejets urbains. Donc au départ, il y a une valeur à aller chercher, à réutiliser par la suite, et c'est un peu ce qui est visé dans un premier temps.

1560

Je sais pas qu'est-ce que je pourrais rajouter de plus, sinon que de dire qu'un débordement de réseau, ce n'est pas la norme mais c'est quelque chose qu'on doit endurer pour l'instant, et dans le temps, lorsque des conduites seront renouvelées, il est bien certain qu'on va faire des séparatifs, de façon à limiter ces problèmes-là.

1565

Donc je sais pas s'il y a une autre sous-question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Marquis.

1570 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Oui, effectivement, monsieur Giguère a parlé aussi du traitement des lisiers, et à ce moment-là, en pensant que le rejet pourrait se faire au cours d'eau.

1575 Quelles sont les exigences, à ce moment-là, pour le rejet au cours d'eau. Ce n'est pas zéro, je suppose, c'est une certaine quantité aussi.

Alors est-ce que vous pouvez nous dire, à ce moment-là, qu'est-ce qu'on considère acceptable pour que les eaux après traitement puissent être envoyées au cours d'eau.

1580

PAR M. MARC SIMONEAU:

On parle toujours d'un traitement municipal?

1585 **PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:**

Non, non, je parle du traitement de lisier, en pensant à un traitement de lisier, je crois que la question était vers ça, à savoir s'il y avait un traitement des lisiers, quelles seraient les exigences pour que les eaux, une fois traitées, puissent être envoyées...

1590

PAR M. MARC SIMONEAU:

Il faudrait qu'on respecte les mêmes exigences qu'on a pour un rejet urbain, dans le sens qu'on veut pas dépasser les critères pour le phosphore, de façon à minimiser l'impact sur les cours d'eau d'eutrophisation.

1595

S'il y a des usages comme la baignade, le contact secondaire, donc activités récréatives, on voudrait pas que les coliformes fécaux dépassent soit deux cents (200) coliformes fécaux pour la baignade, soit mille (1000) coliformes fécaux pour le contact secondaire.

1600

Donc on aurait les mêmes contraintes, au niveau du traitement, pour le respect des usages, et on devrait tenir compte du débit du cours d'eau, sa capacité à aller accepter cette charge polluante là.

1605

Donc ça prendrait un niveau de traitement qui soit l'égal de celui qu'on demande pour un rejet urbain, parce que le traitement qu'on fait subir aux eaux usées municipales, on veut le rendre optimal parce que le maximum d'usage associé à un cours d'eau, c'est durant l'été, c'est durant du 15 mai au 15 novembre qu'on fait le maximum pour atténuer le signal de pollution urbaine, parce que c'est du direct au cours d'eau.

1610

La pollution diffuse, d'une part, elle est modulée par les phénomènes de pluie, de ruissellement de surface, donc on peut pas vraiment prédire à quel rythme ça va rentrer dans un cours d'eau.

1615 Sauf qu'on sait une chose, c'est que plus un sol en a, en reçoit des fertilisants, et plus il s'enrichit, plus il y a de risques qu'il va le perdre.

1620 Et la relation qu'on a pu développer entre la richesse des sols des bassins versants et la qualité des cours d'eau est très claire, c'est que les cours d'eau qui ont un niveau de fertilité ou de richesse qui est plus faible, ce sont ceux qui vont donner la meilleure qualité d'eau en bout de ligne. Et plus la concentration ou la richesse des sols augmentent, plus les cours d'eau accusent cette pollution-là.

1625 Et on a vu que dans les milieux non agricoles ou peu agricoles, le traitement urbain à lui seul suffit à regagner une qualité d'eau qui est satisfaisante, alors que dans les secteurs qui subissent davantage d'activités agricoles, qui ont subi pendant de nombreuses années des épandages des fumiers, on se rend compte que le traitement urbain a été réalisé, mais on n'est pas parvenu à obtenir une qualité d'eau qui soit satisfaisante.

1630 Donc s'il y avait un traitement de lisier, les déversements au cours d'eau, ça devrait être exactement comme si c'était un rejet urbain, il aurait les mêmes usages à préserver.

PAR LE COMMISSAIRE MARQUIS:

1635 Et à titre d'exemple, ça veut dire quoi pour le phosphore et les nitrates, par exemple; est-ce que c'est le trente microgrammes par litre (30 [g/l])?

PAR M. MARC SIMONEAU:

1640 Le critère qui existe présentement est de trente microgrammes (30 [g/l]) pour le phosphore. Dans le cas des nitrates, on n'a pas à proprement parler un critère, on utilise la valeur de repère de un microgramme par litre (1 [g/l]) pour l'azote total.

1645 Alors à raison de plus que si les nitrates, à eux seuls, égalent ou dépassent un microgramme par litre (1 [g/l]) d'azote sous forme de nitrates, à ce moment-là, nous on considère que c'est un cours d'eau qui reçoit beaucoup trop d'azote de cette forme par rapport à un apport naturel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1650 Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

1655 J'ai compris cet après-midi, dans l'échange, à travers l'ensemble des choses, qu'au fond, si on compare à une ville, dans une ville il y a un système d'interception et il y a une usine d'épuration. Le système d'interception, sur la ferme, c'est la fosse, elle garde d'une manière

étanche l'ensemble des choses. L'usine d'épuration, finalement, c'est la terre, c'est la ferme, on épand des choses.

1660

Alors finalement, la nature fait gratuitement ce qu'on est obligé de payer richement ou durement dans une ville. Alors de ce côté-là, le système d'épuration, il est assuré par la nature, mais évidemment, s'il en donne plus que la nature peut en encaisser, si on le fait mal, bien là, évidemment, il va y avoir une pollution grossière.

1665

Est-ce que je me trompe dans l'analogie?

PAR M. MARC SIMONEAU:

1670

C'est tout à fait adéquat, c'est tout à fait l'image.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va, monsieur Giguère?

1675

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

Mais on peut comprendre quand même que pour véhiculer le message d'une meilleure protection de l'environnement, le même producteur qui voit des choses qui se passent à côté et qui lui, on lui exige plus au niveau d'entreposage étanche et tout ça, c'est plus difficile à vendre, à faire cheminer. C'est un peu l'image que ça donne.

1680

Parce que le cas du producteur laitier que je vous souligne, c'est réel, il a eu la moitié de son troupeau de contaminé, perte de production et tout ça, et pourtant, on a toléré le rejet municipal. Alors que quand on arrive avec un producteur que sa fosse, elle déborde, qu'elle est sur le sol agricole de l'autre côté, parce que les fosses sont à des distances, on a des distances à respecter des cours d'eau, c'est automatique, une infraction et une amende.

1685

Tu sais, c'est une question d'équité sociale; pas pour discriminer l'autre secteur d'activité, mais une question d'équité sociale pour mieux faire cheminer aussi l'approche de développement durable pour le producteur.

1690

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Alors dans le cas où il y a un dommage qui est créé comme ça, directement, j'imagine qu'il y a une possibilité de poursuite, si la preuve est faite que la contamination a été faite par le déversement municipal; j'imagine que la municipalité est responsable de ses rejets, et que s'il y a une preuve qui est faite, à ce moment-là il y a un dommage sur lequel il peut y avoir une demande.

1695

1700

Est-ce que je me trompe?

PAR M. PIERRE FORTIN:

1705 Tout à fait, tout à fait.

Mais moi, j'aimerais ça rappeler que l'effort d'assainissement ou de réduction des rejets a été demandé à tous les secteurs qui étaient susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'eau. Donc évidemment, il y a eu un effort qui a été fait dans le secteur urbain, industriel. Et à 1710 l'agricole, il y a des grands pas qui restent à faire.

Donc je pense que l'équité sociale, c'est tous les secteurs qui doivent contribuer aux efforts d'assainissement.

1715 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

1720 Madame la Présidente, sans entrer dans les détails, je sais pas si vous pourriez, monsieur, nous dire un mot pour qu'on comprenne mieux, en tout cas moi, je comprends pas, comment un rejet municipal a fait mourir un troupeau laitier; est-ce que c'est l'eau de la ferme ou comment ça se fait que des rejets municipaux ont fait mourir un troupeau laitier.

1725 **PAR M. PIERRE GIGUÈRE:**

C'était le trop-plein de la municipalité, pour éviter que des sous-sols de maisons soient inondés, en période de crues intenses, de refoulement. À ce moment-là ça sortait sur le terrain 1730 d'un producteur, à bord d'un fossé qu'on appelle un fossé cultivé, qui avait peu d'eau qui y coulait.

Et les animaux avaient accès pour l'abreuvement, et c'est à partir de l'eau - et il y a eu débordement sur le terrain aussi, on avait vu des images même sur l'herbe et tout ça, qui était 1735 contaminé là.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Alors c'est ça que j'avais un peu en tête, les animaux, ils sont pas supposés s'abreuver 1740 dans les cours d'eau.

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

Mais comme je vous dis, c'était pas un cours d'eau de deux mètres carrés (2 m²) au sens 1745 du règlement, là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1750 Alors par rapport aux animaux, aux cours d'eau, monsieur Sanfaçon. Un animal ne peut plus s'abreuver au cours d'eau, mais il le faisait avant?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

1755 L'interdiction est au 1^{er} avril 2005, selon le règlement, si ma mémoire est bonne, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760 Merci.

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

Mais est-ce qu'on pourrait me préciser la dimension du cours d'eau?

1765 **PAR M. PIERRE FORTIN:**

La définition de cours d'eau, c'est une section de deux mètres carrés (2 m²), comme on a déjà expliqué à la Commission plusieurs fois.

1770 **PAR M. PIERRE GIGUÈRE:**

Ce qui n'était pas le cas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1775 Merci.

PAR M. PIERRE GIGUÈRE:

1780 Pas d'autres questions, merci.

PAR M. GUY TRENCIA:

1785 Madame la Présidente!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Trencia.

1790 **PAR M. GUY TRENCIA:**

J'ai juste un petit complément. Un cours d'eau qui a deux mètres carrés (2 m²) de section peut être un habitat de poisson quand même, comme je l'ai montré hier.

1795 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci, monsieur Trencia. Ça a déjà été dit lors de d'autres séances.

1800 On va faire une pause d'une dizaine de minutes, et on revient avec les citoyens inscrits au registre.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1805

REPRISE DE LA SÉANCE

1810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais tout le monde à reprendre sa place, s'il vous plaît, on va reprendre la séance. S'il vous plaît, on a besoin du silence!

1815 Alors monsieur Fortin, vous vouliez ajouter un complément d'information?

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui, merci beaucoup, madame la Présidente.

1820

Je voudrais que monsieur Serge Robert vienne ajouter certaines explications concernant les effluents, les critères d'effluents, et aussi sur les critères de rejets, lorsqu'il y a un traitement, comment on interprète le rejet qui va au cours d'eau.

1825 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Bonsoir monsieur Robert.

1830

PAR M. SERGE ROBERT:

Bonsoir madame la Présidente.

1835

Alors un complément d'information peut-être, par rapport à ce que monsieur Simoneau disait tout à l'heure, et pour faire suite aussi à la question de monsieur Giguère, concernant la notion des débordements des trop-pleins et tout ça.

1840

Bon, la tolérance des débordements dans le secteur municipal par rapport aux débordements qu'on pourrait imaginer d'une fosse à purin par exemple, il y a un certain lien qui a été fait.

1845

Peut-être il faudrait ajouter, à ce qui a été dit tout à l'heure, qu'on n'est pas en présence bien entendu du même résidu. À titre d'exemple, les eaux usées municipales, pour le paramètre DBO5 par exemple, on est de l'ordre de cent cinquante milligrammes par litre (150 mg/l), alors que dans des lisiers, on est à plusieurs centaines de fois cette valeur-là. Donc évidemment, l'impact est très très différent. On peut comprendre qu'il faut penser à éviter tout débordement de fosse à lisier.

1850 Pour ce qui est des critères de rejet, dans le cas où il y aurait un traitement de lisier, il y a un élément important à prendre en compte, contrairement aux eaux usées municipales, c'est le critère de toxicité de l'azote sous forme ammoniacale. C'est un critère important, qui prend toute son importance en tout cas dans le cas des lisiers, parce qu'on est très chargé en azote. Ça implique donc des traitements très poussés, contrairement au traitement municipal.

1855 Et il faut aussi, je pense un élément important, dans l'optique éventuellement d'une solution globale de traitement, il faut bien choisir son milieu récepteur. Puis l'usine de traitement, si vous voulez, est encore mobile à ce stade-ci, si c'est une solution qui est envisagée, donc il vaut mieux déplacer l'usine, parce qu'on peut pas déplacer le cours d'eau, comme vous
1860 comprendrez. Donc il faut bien choisir le cours d'eau récepteur, pour être en mesure de bien diluer l'effluent qu'on aurait de ce type d'usine là, compte tenu des fortes charges qu'on aurait.

Pour nitrifier de l'azote, autrement dit pour enlever la toxicité des effluents, c'est des traitements assez coûteux et assez compliqués à faire.

1865 Donc c'était juste un complément d'information par rapport à ce qui a été mentionné.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1870 Merci, c'est intéressant. Ça met les choses en perspective.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

Madame la Présidente, si vous permettez, avec votre permission.

1875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Sanfaçon, allez-y.

1880 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

En regard des derniers commentaires de l'intervenante concernant la fertilisation, je voulais juste souligner la page 197 du Guide de fertilisation qui dit que:

1885 "Le concept de suffisance nutritive peut affecter la fertilité du sol dans les cas suivants."

Et un des cas qui est identifié, c'est:

1890 "Des sols dont la teneur en éléments nutritifs est déjà faible mais qui reçoivent trop peu d'engrais pour atteindre rapidement le niveau optimum."

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

1895

DENIS CHAMPAGNE

1900 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors monsieur Denis Champagne, qui est agronome.

Bonsoir monsieur Champagne.

1905

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

1910

Alors au départ, je tiens peut-être à m'excuser au niveau de madame la Présidente, si je soulève des points qui ont déjà été soulevés, n'ayant pu vous suivre depuis le début, étant beaucoup occupé à travailler à la santé financière des entreprises porcines de la région.

1915

Alors je travaille en production porcine et je constate souvent que de jeunes aspirants producteurs ne peuvent acquérir une entreprise déjà existante, faute de financement. Et de l'autre côté, il y a des producteurs qui désirent vendre leur entreprise, question d'âge.

1920

Alors une entreprise d'aujourd'hui, environ deux (2) UTP, unité de travail personne, ça correspond autour de trois cent cinquante (350) truies avec engraissement. Et la valeur moyenne, sans terrain ni cheptel, est d'environ un point cinq million (1,5 M\$).

Alors ma question s'adresse...

1925

PAR LA PRÉSIDENTE:

Excusez-moi, monsieur Dumais n'a pas compris la dernière donnée. C'est un point cinq million (1,5 M\$)?

1930

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

Environ. On parle d'une entreprise déjà existante; c'est très variable, mais on peut dire de cet ordre de grandeur là.

1935

Alors ma question s'adresse peut-être surtout aux gens de la Financière. Alors malgré une rentabilité bien établie, quel est le pourcentage de la valeur qu'un acheteur peut emprunter sans autre garantie que l'entreprise qu'il désire acheter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1940 Docteur!

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1945 Le docteur se sent malade tout d'un coup!

Je pourrais pas avancer de chiffres ce soir là-dessus, c'est trop peu comme informations pour dire, bon, par rapport à une structure comme ça, au niveau du chiffre d'affaire, le niveau d'efficacité et d'autres éléments à considérer, est-ce que l'entreprise a d'autres investissements à faire, il y a plusieurs paramètres qu'il faudrait prendre en compte.

1950

Je suis pas en mesure de dire à la Commission, ce soir, sur un projet de un point cinq million (1,5 M\$), dans quelle proportion la Financière pourrait réaliser un financement là-dessus.

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

1955

Vous avez pas d'idée sur le pourcentage maximum que la Financière peut prêter sur une entreprise, en pourcentage?

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1960

J'ai pas assez d'informations, et j'ai pas cette spécialité-là dans le financement des entreprises porcines, pour être capable de répondre adéquatement. Je peux prendre en note.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1965

Mais on peut prendre en note la question et on pourra...

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

1970

Et la fournir à la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975

C'est ça, et on pourra surveiller sur le site Internet la réponse.

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

1980

Dans mon vécu de tous les jours, ce que je vois surtout, c'est qu'on dépasse rarement soixante-dix (70 %) à soixante-quinze pour cent (75 %) de la valeur, malgré une rentabilité bien établie.

1985 Donc ça veut dire, et si je compte bien, que pour une jeune entreprise qui veut, pas s'établir comme nouvelle entreprise, mais prendre une entreprise déjà existante, on demanderait quelque chose qui ressemblerait environ autour de quatre cent mille dollars (400 000 \$) à quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$). Alors je connais peu de jeunes aspirants producteurs qui ont ça dans leurs goussets!

1990 Ma sous-question, c'était celle-ci: est-ce que vous connaissez d'autres formes de garantie acceptées, ou encore parfois recommandées par les conseillers de la Financière agricole.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1995 Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2000 Madame la Présidente, on a déjà traité toute la question, on a déjà parlé devant la Commission de la problématique des transferts de fermes, il y a différents mécanismes qui peuvent être abordés dans le transfert de ferme, c'est-à-dire de l'achat de participation, une introduction graduelle, un transfert graduel de la propriété.

2005 Et tenant compte évidemment de la valeur importante des actifs, à ce moment-là, ça fait partie des avenues qui sont de façon générale observées et encouragées.

2010 Et il y a des outils dont les CRÉA, qui sont encouragés par des aides financières du ministère de l'Agriculture, qui jouent un rôle d'accompagnement, quand on parle d'un transfert d'entreprise où des gens sont prêts à quitter ou à se retirer de l'agriculture, alors qu'il y a des jeunes qui sont prêts à intégrer l'entreprise.

2015 Je pense qu'il faut travailler à trouver des formules novatrices, outre que le transfert par endettement massif de ces jeunes-là qui prennent la relève. Ça peut être une participation de la part des vendeurs, en termes de financement à des conditions avantageuses, ça peut être un étalement dans le temps avec du retrait, et différentes autres avenues comme ça, qui pourraient être envisagées.

2020 Mais on laisse place à l'imagination. Et évidemment, c'est toute la question de la rentabilité avec une certaine marge de manœuvre pour la relève, pour être capable de faire face à ses obligations futures et pouvoir continuer à développer son entreprise, qui est une préoccupation constante dans l'analyse des projets de financement.

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

2025 Une sous-question: est-ce qu'à ce moment-là, ce qui est demandé pour une entreprise déjà existante, qui demande son agrandissement ou de la rénovation importante sur sa ferme,

est-ce que les exigences sont les mêmes que pour le jeune producteur qui désire démarrer en production.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030

Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2035

En fait, il y a différents facteurs qu'on prend en considération, l'entreprise déjà existante a un vécu, a des historiques de résultats, donc on peut un peu se baser là-dessus.

2040

Dépendamment du lien ou de l'implication de la relève dans l'entreprise, et des différents éléments de gestion, est-ce que ça peut venir influencer sur les performances de l'entreprise, c'est tout ça qu'on essaie d'évaluer avec la relève.

2045

Et si le transfert se fait de façon graduelle, d'autant plus on peut, à ce moment-là, se baser sur les résultats passés pour faire une projection, en se basant sur les résultats réels de l'entreprise, comparativement à un démarrage d'une nouvelle entreprise où on a qu'un historique de résultats.

2050

À ce moment-là, on se base sur des données moyennes du secteur pour dire, bon, la rentabilité probable serait de tel ordre. Mais on est assis, à ce moment-là, sur des données moyennes, donc un budget théorique, là. On a aucune référence de la capacité de gestion ou de la capacité de diriger ou de production du nouveau gestionnaire d'entreprise.

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

2055

Simplement une remarque, c'est qu'on est habitué de penser à du transfert de ferme à l'intérieur de la famille, et puis de plus en plus, il y a des jeunes travailleurs, au niveau de la production porcine, qui sont très intéressés à prendre une ferme, mais qui ne peuvent le faire. Et à ce moment-là, c'est une nouvelle forme de relève qu'il faudrait, je pense, tenir compte un petit peu plus dans nos programmes.

2060

Parce que selon moi, peut-être que vous pourriez commenter, mais il est illusoire de penser à du développement durable d'entreprise ou encore à une continuité d'un modèle d'entreprise de type autonome sans un accès à du financement de démarrage.

2065

Est-ce que vous avez pensé, on parle d'accès à du démarrage, à un genre d'accès à du capital de risque comme forme de démarrage, qui serait un petit peu différent des programmes actuels.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2070 Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2075 J'ai déjà mentionné à la Commission, je pense que c'était une bonne nouvelle en soi, que depuis mai dernier, il y a un groupe de travail qui est composé de représentants de la Financière, de la Fédération de la relève agricole et de l'UPA, qui travaille à revoir l'ensemble des mesures d'aide destinées à la relève et qui a, en toile de fond, finalement, cinq (5) orientations importantes:

2080 D'abord, d'encourager la formation agricole, notion qui est introduite avec l'aide à l'établissement, depuis plusieurs années;

De favoriser l'accès à la profession, je pense que c'est une des cibles qu'on souhaite;

2085 De favoriser le démarrage, le transfert d'entreprise;

De favoriser la diversification de l'agriculture;

2090 Et finalement, de maintenir, autant que faire se peut, le nombre de fermes à dimension humaine.

2095 Donc je pense que cette toile de fond là, au niveau du groupe de travail, devrait, nous l'espérons, conduire à une proposition de nouvelles interventions, nouvelles aides destinées spécifiquement à la relève et qui, espérons, favorisera davantage les cas comme ils sont exposés, combinés à d'autres façons de voir le transfert d'entreprise, pourrait à mon avis permettre facilement, en tout cas, de favoriser un peu plus de transferts d'entreprises.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2100 Alors vous vous êtes engagé, monsieur Robitaille, lorsqu'il y aura des décisions de prises à cet égard, à les transmettre à la Commission.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2105 Effectivement, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2110 Monsieur Champagne, une deuxième question.

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

2115 Oui, certainement. Seulement qu'un commentaire, comme disait mon grand-père: à ce moment-là, il s'agira que les bottines suivent les babines!

2120 Au niveau du savoir, on sait que le savoir, c'est sûrement la source de pouvoir et de rentabilité d'une entreprise, il y a aussi la formule des clubs de production qui permet des avantages indéniables.

2125 Ma question s'adresse surtout aux gens du ministère, quels sont les montants présentement dépensés ou consacrés par le ministère à l'encadrement technico-économique, pour les fermes porcines de type autonome, au Québec.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2130 Madame la Présidente, d'abord en termes d'encadrement technique, on peut penser à diverses formules, il y a les clubs agroenvironnementaux, on a eu l'occasion d'en parler déjà. On a dit qu'il y a vingt-quatre pour cent (24 %), si ma mémoire est bonne, des producteurs porcins qui en sont membres. Et l'aide financière est de cinq cents dollars (500 \$) par producteur par année.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2135 Par producteur membre, c'est ça?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2140 Par producteur membre, voilà.

Cinq cent quarante-neuf (549) entreprises porcines...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 Ça, c'est pour l'ensemble du Québec?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2150 Pour l'ensemble du Québec, pour les clubs agroenvironnementaux, avec l'aide financière au secteur porcin de un virgule un million (1,1 M\$), entre 97 et 2002.

2155 Après ça, il y a les clubs d'encadrement technique et là, peut-être que je laisserais le directeur régional répondre sur cet aspect.

PAR M. ÉTIENNE POULIOT:

2160 Madame la Présidente, monsieur Champagne a des dossiers très sensibles, et les services-conseils sont très sensibles aussi, parce que c'est une façon importante de soutenir une production porcine indépendante.

Monsieur Champagne, d'ailleurs, est conseiller d'un club d'encadrement technique depuis de nombreuses années et il fait une excellente job dans la région!

2165 Nous avons cent quarante (140) entreprises soutenues par le ministère dans la région, qui sont membres de clubs d'encadrement technique, dans trois (3) clubs différents. Le montant d'argent que l'on met dans le soutien aux clubs d'encadrement technique dans la région est d'environ deux cent mille dollars (200 000 \$) par année.

2170 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

2175 **PAR M. DENIS CHAMPAGNE:**

Et si la demande était plus grande, est-ce qu'il y aurait des argents qui seraient disponibles à court terme.

2180 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

Si le passé est garant de l'avenir, je dirais oui. D'ailleurs cette année, nous avons commencé à soutenir un nouveau club d'encadrement technique dans la région, pour un peu plus de quarante (40) entreprises.

2185 **PAR M. DENIS CHAMPAGNE:**

À ce moment-là, est-ce que les montants seront diminués par entreprise ou conservés?

2190 **PAR M. ÉTIENNE POULIOT:**

L'avenir nous le dira! Mais c'est clair qu'en quelque part, les services-conseils sont importants.

2195 Le ministère, avec l'UPA, a un travail colossal qui se fait au niveau de comités, MAPAQ-UPA, sur le développement des services-conseils, et c'est une priorité de soutenir les entreprises agricoles, autant porcines qu'autres, avec des services-conseils non liés à la vente de produits.

2200 Donc la production agricole indépendante fait partie encore des priorités du ministère, et nous espérons avoir les moyens de poursuivre cette action stratégique importante pour la production.

PAR M. DENIS CHAMPAGNE:

2205 Ce qui serait dommage, c'est qu'avec la même enveloppe budgétaire, on double le nombre de fermes, avec la même enveloppe. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2210 Merci monsieur Champagne.

GAÉTAN ROY

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Gaétan Roy, qui est citoyen de Sainte-Marie.

PAR M. GAÉTAN ROY:

2220 Alors bonsoir madame la Présidente, bonsoir messieurs les Commissaires.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2225 Bonsoir monsieur.

PAR M. GAÉTAN ROY:

2230 Ma question s'adresse principalement au monde municipal. Hier soir, on parlait que la Politique de protection des rives, c'est les municipalités qui doivent voir à son application.

2235 Le préambule que j'ai, c'est en 2001 et en 2002, des producteurs de fermes porcines ont déboisé des terres dans la MRC de Lotbinière, le déboisement s'est effectué jusqu'au bord des rivières qui traversent ces terres et ces cours d'eau, et puis je pourrais dire que ces cours d'eau ont été littéralement saccagés.

2240 Ma question est la suivante, pour de tels cas, est-ce que la MRC de Lotbinière possède les outils nécessaires pour pouvoir intervenir adéquatement, en ce qui a trait au déboisement et à l'application de la Politique de la protection des rives.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nadeau.

2245 **PAR M. JEAN NADEAU:**

Merci madame la Présidente.

2250 Je ne saurais commenter la situation particulière de la MRC de Lotbinière. Ceci étant dit, j'ai mentionné hier que le ministère avait une préoccupation, qui avait déjà été annoncée en fait l'an passé, dans un bulletin d'information à l'intention des municipalités, lors de l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles, la préoccupation est de voir comment est appliquée la politique dans les municipalités, et comme je le mentionnais également hier, non seulement de constater s'il y a application ou non, mais de comprendre qu'est-ce qui fait que dans certains 2255 cas, ça peut être appliqué et dans d'autres, que ça ne soit pas appliqué.

2260 Alors c'est une évaluation qui est faite auprès de plus de quatre cents (400) municipalités au Québec, qui se fait conjointement avec le ministère de l'Environnement, et puis l'objectif est bien sûr de faire donc une réflexion globale sur la situation, et puis éventuellement donc de faire tous les constats qui s'imposent et, éventuellement, proposer des correctifs ou une nouvelle approche.

2265 En fait, à la lumière des résultats que nous obtiendrons, ce seront des pistes que nous aurons à explorer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270 Mais les municipalités ont-elles le pouvoir, certains pouvoirs d'agir, lorsque des situations comme celles-là se présentent.

PAR M. JEAN NADEAU:

2275 Les municipalités ont le pouvoir d'agir légalement. On a déjà mentionné qu'il y a toujours, aussi, une certaine latitude de la municipalité quant aux suites à donner à des actions qui contreviennent au règlement municipal.

2280 Je pense que le principe est bon, dans le sens où on peut avoir, des fois, des cas limites, par exemple, je donnerais un exemple caricatural, si on a une maison qui ne respecte pas de trois centimètres (3 cm) la marge de recul, on pourrait penser que ce serait peut-être un peu abusif de poursuivre une personne. Il y a donc une certaine marge de manœuvre qui est, de latitude donc que le conseil possède.

Cette marge de manœuvre là peut s'appliquer dans d'autres cas aussi.

2285 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2290

Oui, monsieur Trecia, est-ce que vous avez eu vent de ce déboisement qu'on dit intensif dans Lotbinière, jusqu'au bord des cours d'eau.

PAR M. GUY TRECIA:

2295

Oui, merci madame la Présidente.

2300

Oui, on a certains cas qui ont fait l'objet de poursuites, en fait de dossiers d'infractions en vertu de la Loi fédérale sur les pêches. Il y a, dans cette loi, des articles qui protègent l'habitat du poisson et qui donc permettent de poursuivre les contrevenants qui ont perturbé les cours d'eau, les rives et l'habitat du poisson.

Donc comme je le disais hier, on a cinq (5) cas, actuellement, pendants et de poursuites.

2305

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que vous savez pour quelle raison ce déboisement a été fait, est-ce que c'est à des fins agricoles ou si c'est une exploitation forestière tout simplement.

2310

PAR M. GUY TRECIA:

Dans les cas qui ont été signalés auprès des agents de protection de la faune, c'était des cas de terrains pour des épandages de lisier qui étaient excédentaires.

2315

PAR M. GAÉTAN ROY:

Madame la Présidente, est-ce que clairement, est-ce qu'on peut savoir si la MRC de Lotbinière peut faire appliquer la politique dans, je sais pas, ce qu'ils appellent un schéma, là.

2320

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

2325

Merci madame la Présidente.

2330

Je connais pas, comme j'ai dit tout à l'heure, la situation particulière de la MRC de Lotbinière. Cependant, peut-être que le citoyen pourrait s'assurer de rappeler à la municipalité qu'à certains endroits, son règlement - en fait, il faudrait vérifier d'abord, parce qu'on a dit qu'en milieu agricole, il y a des situations particulières, donc l'introduction dans les schémas de la politique de 86 qui n'avait pas de mesures particulières pour les cours d'eau dits intermédiaires en zone agricole, mais si effectivement il y a une norme et que la norme n'est pas respectée, les

2335 citoyens peuvent, bon, ils ont divers choix, soit faire des pressions politiques, bien sûr, ou encore
aussi recourir à l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, qui permet notamment à
toute personne intéressée, s'il n'y a pas respect d'un règlement municipal, d'entamer des
poursuites pour s'assurer que le règlement soit respecté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2340

D'entamer des poursuites contre les contrevenants ou contre la municipalité?

PAR M. JEAN NADEAU:

2345

Il faudrait que je vérifie l'article, madame, j'ai pas le détail en tête.

PAR M. GAÉTAN ROY:

2350

C'est très bien, merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2355

MARIO TURENNE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2360

Monsieur Mario Turenne, qui est producteur de porcs.

PAR M. MARIO TURENNE:

2365

Bonsoir. Moi, j'irais en vous faisant peut-être un portrait d'une ferme qui existe depuis à
peu près une dizaine d'années, où c'est que des gens se sont implantés en production porcine
sur le modèle qu'on a jase hier, qui vous a été présenté ou à peu près quinze cents (1500) têtes,
là, de type naisseur-finisseeur.

2370

L'entreprise qui possède en partie des sols, donc qui les a acquis au fil des années, avec
sa capacité; qui, à un moment donné, s'aperçoit que socialement, pour des raisons qui sont
probablement valables, le règlement change, donc je parle qu'on est passé de la base d'azote à
maintenant phosphore, qui fait en sorte que cette entreprise-là, à mi-parcours, on s'endette sur à
peu près vingt (20) ans, si on peut regarder ça comme ça, cette entreprise-là n'a pas plus de
2375 capacité de se conformer au nouveau règlement; financièrement, c'est impossible.

L'entreprise de la taille moyenne qu'on a parlé hier, là, c'est pas un intégrateur, là, loin de là.

2380 Donc les impacts du nouveau règlement, est-ce qu'ils ont déjà été quantifiés, financièrement, dû au fait que les règles ont changé.

2385 Et puis en deuxième volet, vu que c'est socialement, en quelque part, qu'on veut protéger l'environnement, veux veux pas, c'est une question de masse pourquoi qu'on est rendu là, on a pris une prise de conscience, est-ce que ça va être aux producteurs seuls à assumer toutes ces choses-là, quand dans d'autres secteurs, soit municipaux, ils ont de l'aide.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2390 Monsieur Fortin.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2395 Je voudrais reprendre quelques éléments de cette question-là.

2400 Tout d'abord, le RRPOA existait et existe depuis un certain temps, mais depuis 1997-98, on exigeait, on est passé de la norme azote à la norme phosphore, et on a indiqué aux producteurs un certain nombre d'années pour se conformer et atteindre, passer de la norme azote, en quelques années, puis la norme P1, puis la norme P2, jusqu'en 2014, je crois, 2013, il faudrait que je revoie l'annexe, je l'ai pas traîné des audiences, cet ancien règlement-là, mais c'est l'ordre de grandeur.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2405 Inquiétez-vous pas, on va le lire.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2410 Oui, oui, mais c'est l'ordre de grandeur.

Et la norme P2 est très proche de la norme P à l'équilibre à laquelle on parle dans le Règlement sur les exploitations agricoles.

2415 Donc dès lors, en 1997, on donnait quand même dix-quinze (10-15) ans aux producteurs de pouvoir se trouver les terres suffisantes pour être capables de disposer des déjections animales.

2420 Le REA, lui, ce qu'il a fait, c'est qu'il a appliqué la norme phosphore à l'ensemble des exploitations, norme phosphore basée sur un bilan phosphore, sur la quantité réelle des déjections, pour atteindre P à l'équilibre d'ici 2010.

Donc on n'a pas changé des choses par rapport à l'ancien règlement au niveau de la possession des terres.

2425 Évidemment, concernant les impacts, on a eu une présentation à Montréal de notre directeur des études économiques qui avait chiffré, pour les producteurs porcins, pour respecter le règlement, ça s'élève aux alentours de sept point cinq millions de dollars (7,5 M\$); ça comprend six point deux millions de dollars (6,2 M\$) ponctuels, on parle ici d'achat des rampes basses d'épandage, et un point trois million de dollars (1,3 M\$) récurrent sur une base annuelle.

2430 Ça, c'était les ordres de grandeur pour la mise à niveau.

Et évidemment, la Commission nous a donné un mandat, beaucoup plus large, pour évaluer l'ensemble des impacts environnementaux ou sociaux et économiques de l'implantation du règlement. Et on est à finaliser le document qui parviendra à la Commission dans les prochains jours.

2435

PAR LA PRÉSIDENTE:

2440 La Commission vous a demandé aussi d'évaluer la mise à niveau au nouveau règlement, le REA.

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui.

2445

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est une commande qui a déjà été acheminée au ministère.

2450 **PAR M. MARIO TURENNE:**

Ça fait que ce que je comprends, le sept millions et demi (7 ½ M\$) ou à peu près, c'est juste pour les rampes d'épandage, c'est pas de se conformer, loin de là.

2455 Parce que se conformer, si on prend de l'achat de terrain par exemple qui aujourd'hui, vu que le gars est pas capable, il lui reste dix (10) ans de paiement, il est pas capable de s'endetter beaucoup maintenant, mais il arrive mettons à la norme 2010, l'année 2010, et il dit, maintenant ma capacité financière, je suis capable de le faire, bien, le terrain, il est plus à trois mille cinq cents piastres (3500 \$) l'acre, il est rendu à cinq mille cinq cents piastres (5500 \$) l'acre, et puis il

2460 en reste une parcelle, là.

Ça fait que son problème est pas résolu, il est même pas capable de l'acheter, il est pas disponible. Ça fait que là, il faut qu'il s'en aille sur le traitement.

2465 C'est quoi cet impact-là. Tu sais, même s'il est bien plein de volonté, de bonne volonté, comment qu'il fait, il a pas de solution, là; pour lui, c'est une corde ou quoi, là. C'est dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2470

Monsieur Fortin, la donnée que vous nous avez fournie, ça réfère à quoi exactement.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2475

Ce sont les chiffres qui ont été présentés par monsieur André Bernier à Montréal, qui donnent six point deux millions (6,2 M\$) pour notamment l'achat des rampes basses, et puis ici, j'ai pas toute l'information, là, de sa présentation.

2480

Donc on va donner le détail des chiffres, le peu de chiffres économiques, surtout, qu'on a présentés, ils sont d'ailleurs disponibles sur le site du BAPE mais on pourrait les présenter de façon plus détaillée, surtout quand on va répondre au BAPE.

2485

Je voudrais signaler également que le producteur, il a pas nécessairement l'obligation d'acheter, il peut trouver des ententes, il peut louer des superficies. Donc le règlement, lui, il dit pas au producteur, tu dois absolument acheter.

2490

Et aussi, un autre élément de réponse par rapport au citoyen qui vient nous poser une question, le producteur, il est accompagné financièrement par le programme Prime-Vert que le ministère de l'Agriculture vous a parlé, et aussi, on a parlé longuement, à plusieurs reprises, de l'inclusion de certains coûts environnementaux dans les programmes de l'ASRA où un tiers (1/3) est payé par le producteur et deux tiers (2/3) par le gouvernement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2495

Mais on va, en fait je peux vous donner la cote de la présentation de monsieur Bernier, c'est ECON numéro 13, alors vous pourrez consulter ce document-là, mais également peut-être attendre et prendre connaissance de l'étude qu'on a demandée au ministère de l'Environnement de réaliser sur la mise à niveau, l'évaluation de la mise à niveau au nouveau règlement.

2500

PAR M. MARIO TURENNE:

2505

Mais je peux comprendre aussi qu'au niveau de l'ASRA, à ce que je sache, c'est pas reconnu vraiment, les frais environnementaux et puis la production porcine, c'est une production sans sol, ça fait qu'on peut pas dire que là-dedans, on va le retrouver.

Pour la dernière partie de ma question, à savoir si socialement, il y a tu des gens qui ont regardé si on était tous prêt à préserver l'environnement ensemble ou si ça se retrouve, mettons, que je suis obligé d'acheter, pour avoir des paiements de quarante (40 000 \$) ou cinquante mille

2510 piastres (50 000 \$) par année, soit de traitement de lisier parce qu'il y a pas de terrain disponible, c'est tu juste le producteur qui va l'assumer ou l'État va l'aider socialement; on est tu prêt à faire quelque chose face à ça, il y a tu quelque chose qui a été décidé, là, pas décidé mais parlé, discuté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2515

Monsieur Sansfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2520

Merci madame la Présidente.

2525

Le ministre de l'Agriculture a annoncé le plan d'accompagnement, très peu de temps après l'annonce ou je pense en même temps que l'annonce de l'adoption du Règlement sur les exploitations agricoles, et dans ce plan d'accompagnement là, il a annoncé en même temps l'enveloppe de deux cent cinquante-sept millions (257 M\$) d'investissement d'ici trois (3) ans, comprenant un certain nombre d'éléments tels les services conseils en agroenvironnement, évidemment ça continue pour les structures d'entreposage qui représentent le plus gros du montant, traitement des fumiers, l'équipement d'épandage des fumiers, les mesures de réduction de la pollution diffuse et R et D également, recherche et développement.

2530

Alors je pense qu'il y a une volonté gouvernementale de supporter les producteurs dans le virage agroenvironnemental qui leur est demandé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2535

Mais il y a pas d'aide à l'acquisition de terrain.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2540

Non madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2545

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2550

Mais monsieur Turenne s'est référé au fait suivant, il dit, si on n'a pas les fonds ou on n'a pas la possibilité d'acquérir du terrain et qu'il faille recourir au traitement, est-ce qu'on va avoir de l'aide.

Alors est-ce que pour le traitement du lisier, il y a des choses qui ont été prévues, pourriez-vous nous les mentionner.

2555 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Madame la Présidente, effectivement, et le programme est en vigueur, je le répète, jusqu'au 31 mars 2003, il y aura évidemment un nouveau programme à compter du 1^{er} avril de cette année, les dispositions actuelles qui ont été majorées récemment, pour le traitement, sont de soixante-dix pour cent (70 %) des coûts admissibles avec un maximum de deux cent mille dollars (200 000 \$) par entreprise agricole qui est en situation de surplus.

2560

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565 Et vous dites que ce programme devrait être reconduit, mais peut-être avec des modalités différentes, c'est ce qui reste à déterminer?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2570 Voilà, compte tenu qu'il y a eu une annonce du plan d'accompagnement, mais les modalités comme telles du programme restent à être finalisées et approuvées par le Conseil du trésor, et les annonces suivront en temps opportun.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2575

Monsieur Robitaille.

PAR M. CLAUDE ROBITAILLE:

2580 Madame la Présidente, en fait la Financière s'inscrit en support au plan d'accompagnement que le MAPAQ va faire avec chacune des entreprises, avec les outils dont elle dispose.

2585 Et un point d'information, dans le coût de production dans le porc d'engraissement entre autres, il y a un poste de dépenses qui est disposition du lisier. Donc avec les nouvelles règles, les nouveaux coûts, s'il y a lieu, que ça engendre parmi les entreprises enquêtées, ça devrait normalement se traduire dans le revenu stabilisé, d'ailleurs qu'on est en train de réviser le modèle.

2590 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et monsieur Sansfaçon a déposé aujourd'hui les paramètres qui sont pris en compte dans l'établissement des coûts de production. C'est bien ça?

2595 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Exactement, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600

Donc ça aussi, ça pourra être consulté par les citoyens intéressés.

PAR M. MARIO TURENNE:

2605

Juste pour ma compréhension, une petite sous-question. Si on sait pas c'est quoi ou quels sont les systèmes de traitement qui seront approuvés dans le futur, disons si on les connaît pas, on connaît pas les coûts, comment qu'on peut faire pour dire, soixante-dix pour cent (70 %) de deux cent mille (200 000 \$), je vas être habillé avec ça. C'est de l'inconnu tout partout.

2610

C'est de la bonne foi, de me dire qu'il y a soixante-dix pour cent (70 %) de deux cent mille (200 000 \$), faut-il que je sois capable d'aller le chercher, faut-il qu'il y ait un traitement de disponible et faut-il qu'il coûte pas plus que ça, tu sais, pour que je sois capable, que ce soit abordable pour moi.

2615

Tu sais, dans la question que je posais, moi, je veux être capable de vivre tantôt, je veux pas m'acheter une corde, ça fait que comment je fais pour "fiter" tout ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2620

Dans l'exercice qui va être fait dans les mois, disons les semaines et les mois qui viennent, vous nous avez indiqué, monsieur Fortin, qu'il y avait un accompagnement qui serait fait au moment du bilan phosphore, il y a des solutions qui vont devoir être, probablement, sûrement dans le cas des fermes où on est en surplus de phosphore, il y a des solutions qui devront être trouvées, alors de quelle manière on va aider justement les producteurs qui seront

2625

en surplus de phosphore.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2630

Quand on parle de la notion d'accompagnement, c'est lorsqu'on arrive chez le producteur et que là, on détecte certaines anomalies, on convient avec le producteur de trouver certaines solutions pour le mettre à niveau ou le mettre en contact avec des conseillers, etc., etc.

2635

La démarche, elle consiste à pas nécessairement émettre un avis d'infraction lorsqu'on détecte pour une première fois une première anomalie mais plutôt lui donner un certain temps pour qu'il puisse régulariser sa situation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'ailleurs, il a du temps pour le faire.

2640

PAR M. PIERRE FORTIN:

2645

Oui, oui. Mais cependant, c'est sûr que si c'est répétitif et que c'est toujours le même problème qui sévit, c'est évident que là, il va avoir une infraction et des poursuites, et le ministère de l'Environnement est intraitable, là, pour toute source de pollution.

2650

Toutefois, vous demandez, avec le bilan phosphore, les sources de solution, bien, quand on réalise le bilan phosphore, on y va sur la charge réelle de quantité de phosphore produit et le producteur, lui, c'est sûr qu'il doit tenir compte à ce moment-là, en prenant en compte le bilan phosphore, on va établir la quantité réelle de superficie que le producteur doit, et à ce moment-là, il devra trouver de la terre, c'est-à-dire soit en acheter, en louer ou convenir d'entente d'épandage.

2655

Par la suite, le bilan phosphore, lui, va tenir compte également des technologies. Donc si le producteur inclut de la phytase ou de la moulée à multiphase pour réduire la quantité de phosphore produit par ses animaux, à ce moment-là, le bilan de phosphore va en tenir compte.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2660

Mais ça, ça va. Mais dans la mesure où on arrive, après avoir fait le bilan phosphore, on arrive, bon, à la situation où le producteur est en surplus, il va devoir trouver des solutions. Bon.

2665

Les solutions peuvent aller de l'achat de terrain à la location de terrain, de terre j'entends, à des ententes d'épandage, ça peut être du traitement, ça pourrait être de la réduction d'unités animales, ça peut être un tas de choses.

2670

Et puis il a, je crois, il a jusqu'en 2010 pour se conformer et atteindre l'équilibre. Alors comment on va l'accompagner, ce producteur-là, pour qu'il puisse passer à travers cette nouvelle mise aux normes. C'est ça que je cherche à savoir.

Et va-t-on simplement l'accompagner de conseils ou on va l'accompagner d'aide financière.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2675

Nous, quand on parle d'accompagnement, c'est de l'accompagnement environnemental en regard des inspections qu'on réalise chez les fermes.

2680

Ce que vous me parlez d'accompagnement, ça concerne plutôt le programme d'accompagnement du MAPAQ qui vise à avoir une approche concertée avec la Financière agricole et leurs conseillers en agroenvironnement.

Nous, au ministère de l'Environnement, évidemment, à ce moment-là le choix de la technologie ou le choix qu'il reste à faire appartient toujours évidemment au producteur.

2685

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va.

2690

Monsieur Sansfaçon, maintenant l'accompagnement du côté de l'aide financière ou technique que vous allez accorder, c'est quoi exactement.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2695

Merci madame la Présidente.

2700

Les solutions sont de ce côté-ci, effectivement. Notre plan d'accompagnement, la première étape, comme j'ai déjà eu l'occasion d'expliquer, c'est d'aider le producteur à faire un bon diagnostic de sa situation. Ce diagnostic-là a comme base le bilan phosphore évidemment mais il a comme base également l'analyse de toutes les opérations sur la ferme, à commencer par la gestion alimentaire, etc.

2705

Donc il y a une démarche très structurée que les conseillers du ministère font avec chacun des producteurs, et qui vise évidemment, dans un premier temps, à diminuer les rejets à la source, bon, on a déjà eu l'occasion d'en parler, optimiser les surfaces d'épandage, etc., etc.

2710

Et après ça, on arrive avec l'établissement du bilan, est-ce qu'il y a une situation de surplus par rapport au potentiel de réceptivité, si on veut, de ses terres. Et là, il y a des choix à faire pour l'entreprise.

2715

Ces choix-là, ils tiennent compte de plusieurs facteurs, donc des possibilités qu'il y a autour, en termes de location évidemment, d'entente, d'achat, de toutes sortes – il faut faire une évaluation de sa situation économique et c'est pour ça que ce plan d'accompagnement se fait aussi avec la Financière, et là, on va regarder avec les producteurs les solutions qui sont disponibles pour lui.

2720

Et je peux pas vous dire exactement ce que va comporter les aides qui vont être prévues à Prime-Vert au 1^{er} avril, mais on sait qu'il va y avoir des moyens qui vont être mis à la disposition des producteurs.

2725

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc vous ne cherchez pas à faire disparaître les fermes porcines, avec le nouveau règlement sur les exploitations agricoles.

2730 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Personnellement, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2735

Et en tant qu'officier du ministère?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2740

Évidemment pas. C'est possible que dans les solutions, une entreprise soit en face peut-être d'une option de diversification ou de diverses options, mais c'est la dernière solution, quand on arrive à ce choix-là.

2745

Il y a toute une démarche à faire avant, et c'est ce à quoi les conseillers du ministère s'initient présentement avec les bancs d'essai qui sont en cours, notamment à Saints-Anges ici, pas tellement loin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750

Merci.

PAR M. MARIO TURENNE:

2755

Peut-être, quand vous avez reposé la question, la clarifier, là, c'est bien clair, ce que vous avez dit, là, c'est quatre-vingts pour cent (80 %) de ma question, mais il y avait le vingt pour cent (20 %), là, que je veux revenir un petit peu, juste pour que ce soit en arrière-plan quand on fait la réflexion, c'est de dire que oui, financièrement, ça va être très important, mais tantôt, d'ici ce temps-là, on a beau me dire que tu pourras acheter du terrain à moyen terme ou à l'autre bout, il sera plus là.

2760

Présentement, mon producteur de lait qui vient m'aider, il en voudra plus de mon fumier parce qu'il va avoir le sien à placer, sur la norme phosphore. Ça fait que ces solutions-là, elles disparaissent. Elles sont bien belles sur papier ou théoriques pour maintenant, pour essayer d'acheter du temps, mais je suis pas sûr qu'elles vont être disponibles dans le futur. C'est dans ce sens-là que je pose la question.

2765

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2770

En d'autres termes, ça va bouleverser l'échiquier.

PAR M. JEAN NADEAU:

2775 Si vous permettez, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2780 Oui, monsieur Nadeau.

PAR M. JEAN NADEAU:

2785 J'aurais peut-être un complément d'information sur la question de monsieur Roy tout à l'heure, si vous le permettez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

2790 **PAR M. JEAN NADEAU:**

2795 Alors j'ai mentionné donc l'article 227, qui permet donc, sur intervention de toute personne intéressée, demander à la Cour, la première possibilité, donc de faire cesser les travaux. Je comprends que dans le cas de monsieur, c'est pas intéressant parce que le saccage est fait, là.

2800 Mais il y a également une possibilité pour la Cour d'ordonner donc que des travaux soient réalisés pour s'assurer du respect de la réglementation. Quelle sera à ce moment-là la décision de la Cour, bien ça, ce sera son choix, est-ce que ça pourrait être par exemple de remettre, de reboiser donc les rives qui ont été saccagées, ça serait à vérifier donc.

2805 Et puis un autre élément d'information également, l'article 227.1 permet au ministre de l'Environnement de demander à la Cour supérieure d'intervenir pour s'assurer du respect d'une disposition d'un règlement municipal qui concerne la protection des rives.

Je vous dis ça sous toute réserve de vérification ultérieure parce que je ne suis pas avocat, là, mais je pense qu'il y a des possibilités d'intervention.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2810 Monsieur Bouchard a de l'influence. C'est bien!

2815

JEAN-DENIS MORIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Jean-Denis Morin, producteur agricole.

2820

Bonsoir monsieur Morin.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

2825

Bonsoir madame la Présidente. J'aimerais qu'on revienne un petit peu sur les abaques. Tantôt, on a parlé pas mal de ce terme-là, et on semblait soit mal comprendre ou bien craindre un petit peu ces abaques-là.

2830

Moi, j'aimerais qu'on me précise si dans ces abaques-là, on traite les sols tous de la même façon, c'est-à-dire les sols pauvres versus les sols riches, les sols saturés versus les non saturés, le pourcentage d'aluminium, etc., etc.

2835

J'aimerais un petit peu qu'on me précise ça, parce qu'on semblait dire tantôt ou craindre qu'un abaque, c'était égal partout et ainsi de suite. J'aimerais qu'on me précise ça, dans un premier temps.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2840

Donc madame la Présidente, un abaque, c'est un tableau, un tableau qu'on retrouve en annexe 1 du Règlement sur les exploitations agricoles, qui tient compte du pourcentage de saturation, du rendement de la culture et de la teneur en richesse des sols.

2845

Et ce qu'on disait tout à l'heure, c'est que l'abaque, il nous donne par catégorie des maximums de dépôt permis, en regard des cultures. C'est pas une grille de fertilisation, ça nous donne des paramètres pour identifier la quantité de phosphore à épandre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Juste un moment, s'il vous plaît.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

Est-ce que les paramètres changent suivant que le sol est plus ou moins riche.

2855

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui, regardez, par exemple je prends le tableau que j'ai ici, là, si on a une teneur de zéro (0 kg/ha) à trente kilogrammes (30 kg/ha) à l'hectare de phosphore, qu'on cultive du maïs dont le

2860 rendement est de sept (7) à neuf (9), le dépôt permissible serait de cent cinquante kilos (150 kg/ha). Et là, on a de trente et un (31 kg/ha) à soixante (60 kg/ha), de soixante et un (61 kg/ha) à quatre-vingt-dix (90 kg/ha), quatre-vingt-onze (91 kg/ha) à cent vingt (120 kg/ha), etc., et le taux est en fonction du pourcentage de saturation en phosphore dans le sol.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

2865

Donc plus on arrive en haut, moins on en met. Et ce que disait monsieur Sansfaçon, ça devient quand même assez sécuritaire même si ça permet un certain enrichissement.

2870 En tout cas, c'est ce que je comprends d'un abaque, comme ça. Parce que tantôt, on faisait des interventions et on semblait craindre et puis dire, bon bien, si on applique les abaques, c'est un peu foutu, on va arriver au bout de la ligne et puis on n'aura plus de ressource au bout d'un certain nombre d'années.

Donc les abaques, c'est assez sécuritaire.

2875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2880

Oui, mais si vous atteignez trop vite votre maximum, après ça, vous aurez plus de solution.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

2885

Si je comprends bien, quand on arrive près du maximum, il faut quand même ralentir en fonction de ça.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

2890

Et là, il y a une discussion, jusqu'où il faut se rendre avant d'arrêter.

2895 Et si la personne s'en va en allant au maximum de son abaque, vous allez créer une crise épouvantable en 2008. Il faut comprendre ça, là. Si tout le monde se garroche pour utiliser l'abaque au maximum et qu'on crée un état de crise en 2005-2006-2007-2008, là on va être dans une crise terrible.

C'est pour ça qu'il y a un conseil agronomique qui permet d'y aller prudemment.

2900

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

2905 C'est l'autre porte de sortie, dans le fond; la sécurité vient par le conseil agronomique qui, lui, devra faire les représentations ou encore les démarches pour s'assurer que ça n'arrive pas.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

2910 Madame la Présidente, si vous permettez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur Sansfaçon.

2915 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

2920 Dans l'hypothèse soulevée par le commissaire, où on irait au maximum, dans l'année ou deux (2) ans plus tard, ou quelque chose comme ça, la teneur en phosphore, donc la classe de richesse du sol va avoir changée, et immédiatement, il va devoir en mettre moins, selon l'abaque.

2925 Et s'il continue à mettre le maximum encore là, bien, si ça augmente, mettons qu'il est rendu à soixante (60 kg/ha) et puis qu'au bout de deux (2) ans, il est rendu dans la classe de soixante et un (61 kg/ha) à quatre-vingt-dix (90 kg/ha), il y a un rendement inférieur, le cent trente (130 kg/ha), là, il va être rendu à cent vingt (120 kg/ha). Alors la quantité à mettre va diminuer d'année en année, à mesure que l'enrichissement va se faire.

2930 On a souvent l'impression qu'on va arriver comme, boum, dans un mur; mais c'est graduel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je vais intervenir.

2935 **PAR M. DENIS SANFAÇON:**

Dans ma compréhension.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2940 Mais on est là pour échanger sur la question et puis bien comprendre.

2945 Mais dans la mesure où moi, ma fosse à purin est remplie comme ça, et puis là, je dois trouver un certain nombre de terres agricoles en culture pour pouvoir fertiliser et vider ma fosse à purin, si j'utilise toujours le maximum, en fait si je pars avec le maximum de l'abaque, je vais très

bien vider ma fosse à purin la première année, en fonction d'un nombre d'hectares donnés de culture. La deuxième, je vas peut-être être pas pire; la troisième aussi.

2950 Mais s'il faut, comme vous dites, que je diminue, je vais me retrouver avec un résidu dans ma fosse à purin. Et puis tantôt, je vais en avoir un plus grand. Et puis je la remplis parce que j'ai toujours le même nombre de porcs qui produisent toujours la même quantité, à moins qu'on trouve des solutions extraordinaires pour réduire ce qui sort sous la queue.

2955 Alors donc, c'est un peu ça l'image qui est faite par les gens qui craignent de recréer, dans je sais pas combien d'années, le problème. C'est de dire, on va se retrouver, si on utilise le maximum de l'abaque, avec un problème encore de surplus, et puis on va être obligé encore de trouver des terres en culture pour épandre nos lisiers.

2960 Et d'autant plus que si, en plus, on continue à développer la production porcine, donc à avoir de plus en plus de porcs, bien là, je sais pas ce que ça va donner, mais c'est un peu ça, là, que je comprends de l'inquiétude qui est manifestée par certaines personnes.

2965 Et ces gens-là disent, bien pourquoi pas tout de suite établir une dose de fertilisation qui va pas au maximum de l'abaque, qui cherche, un peu comme vous le disiez tantôt, à essayer de trouver un optimum mais sans se rendre au maximum de l'abaque.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

2970 On disait que les projets seraient pas déterminés sur un maximum, ils allaient en tenir compte, ils allaient même questionner un professionnel qui présentait un projet de tel type, au maximum. Je pense que c'est le rôle du ministère, aussi, à ce niveau-là.

PAR M. PIERRE FORTIN:

2975 Madame, vous avez entièrement raison par rapport à l'explication que vous avez donnée, et il y aurait peut-être un petit commentaire supplémentaire de la part de monsieur Richard Beaulieu, qui est spécialiste en fertilisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2980

J'aime pas ça quand on me dit que j'ai entièrement raison!

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

2985

C'est pas totalement sincère, ce qu'elle vient de dire!

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Beaulieu.

2990

PAR M. RICHARD BEAULIEU:

Bonsoir madame la Présidente.

2995

Peut-être pour aider à bien comprendre, je pense que vous l'avez expliqué dans des mots, mais peut-être une image va peut-être aider à comprendre, si on établit un cheptel en fonction d'un équilibre, à savoir les prélèvements des cultures, normalement on devrait, à long terme, pouvoir maintenir le niveau de fertilité.

3000

Par contre, c'est évident que si on a des sols plus pauvres, le potentiel de rendement va être handicapé; autrement dit, il va me manquer une quantité de matière fertilisante.

3005

Sauf que ce qu'il faut jamais oublier, c'est qu'il y a toujours possibilité, pour un court laps de temps, un certain nombre d'années, pour améliorer le niveau de fertilité, on n'est pas tenu seulement à le faire avec les engrais de ferme, les fumiers, les lisiers, on peut le faire avec des engrais minéraux, et lorsqu'on n'en aura plus besoin, si le cheptel est à l'équilibre, le problème environnemental ne devrait pas se présenter.

3010

Alors c'est ça qu'il faut bien faire comprendre. Plusieurs personnes ne comprennent pas ce principe-là. L'abaque, c'est une limite administrative pour éviter de créer des problèmes plus grands que qu'est-ce qu'on vit actuellement, simplement ça.

3015

Et le plan de fertilisation, il doit considérer les éléments que je viens de vous présenter, à savoir les niveaux de fertilité, les rendements, mais aussi le fait que pour que l'exploitation soit viable en fonction des normes environnementales, on considère aussi les éléments que j'ai présentés.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3020

Monsieur Dumais.

PAR LE COMMISSAIRE DUMAIS:

3025

Oui. Et au-delà de l'exemple que vous avez mentionné, avec tous les surplus de lisier qu'il y a, non seulement il peut fertiliser, s'il y a un déficit de fertilité, il peut fertiliser avec des engrais minéraux, mais s'il manque d'engrais organiques, il peut en importer temporairement d'un autre producteur aussi.

3030

PAR M. RICHARD BEAULIEU:

Vous avez parfaitement raison. Et ça va permettre, de cette façon-là, de régler une partie des problèmes des gens qui sont en surplus.

PAR M. JEAN-DENIS MORIN:

3035

Permettez, je terminerais par un commentaire. Je pense que dans la vie, il y a souvent deux (2) façons de voir les choses, on entend souvent une affirmation qui dit du genre, ça prend de plus en plus de terres pour épandre le fumier, c'est une façon de voir les choses. Moi, je dis souvent, ça prend plus de terres pour mieux protéger l'environnement. Je trouve que c'est une

3040

meilleure façon de voir les choses.

Merci, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3045

Merci monsieur Morin.

YVES MORIN

3050

PAR LA PRÉSIDENTE:

3055

Monsieur Yves Morin, qui est producteur de porcs.

Bonsoir.

PAR M. YVES MORIN:

3060

Bonsoir madame la Présidente, messieurs les Commissaires.

3065

J'ai deux (2) questions. La première, j'entendais monsieur Sansfaçon dire que la plus grande partie du deux cent cinquante-sept millions (257 M\$) du Prime-Vert était pour des structures d'entreposage.

Doit-on comprendre qu'il reste encore des argents pour de nouvelles structures qui remplacent des fosses qui n'ont pas été subventionnées précédemment par le Prime-Vert.

3070

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Sansfaçon.

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3075

Comme je mentionnais, madame la Présidente, du deux cent cinquante-sept (257 M\$), il y a cent vingt-quatre (124 M\$) qui est prévu pour les structures d'entreposage, et comme je

l'indiquais également, les conditions du programme qui sera en vigueur au 1^{er} avril 2003 ne sont pas connues.

3080

À ma connaissance, pour le moment, les entreprises conformes ne sont pas admissibles, parce que l'objectif du volet "structures d'entreposage" est de rendre conforme à l'entreposage étanche les entreprises agricoles.

3085

PAR LA PRÉSIDENTE:

Jusqu'à maintenant, on disait, lorsqu'on faisait les présentations, que les entreprises porcines avaient toutes été, je veux dire étaient toutes munies de fosses étanches.

3090

Donc est-ce que dans ce montant-là – ce montant-là n'est-il pas plutôt attribué aux entreprises laitières ou bovines?

PAR M. DENIS SANFAÇON:

3095

Effectivement, au sens où le programme actuel prévoit la mise en conformité, une aide financière c'est-à-dire pour la mise en conformité des bâtiments existants avant le 1^{er} juin 93, donc tout ce qui est postérieur à ça, construit postérieurement à ça ne reçoit pas d'aide financière.

3100

D'autre part, au niveau de l'entreposage étanche des déjections animales porcines, il est complété. Cependant, il y a des entreprises dites porcines au sens où elles tirent plus de cinquante pour cent (50 %) de leurs revenus de la production porcine, qui peuvent recevoir des aides financières mais souvent, c'est pour à ce moment-là l'entreposage étanche de la production secondaire.

3105

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

3110

PAR M. YVES MORIN:

Ensuite, mon autre question s'adresse à monsieur Simoneau, du ministère de l'Environnement. Vous avez parlé hier, lors de l'introduction, d'une augmentation importante des plaintes dues principalement aux épandages et aux distances séparatrices, depuis quelques années.

3115

Ces plaintes sont-elles fondées et à quel pourcentage. Ensuite, répondez-vous systématiquement à toutes les plaintes anonymes, et puis peut-on faire déplacer inutilement sans frais.

3120

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est monsieur Van Oyen qui va répondre à cette question.

3125 **PAR M. BOB VAN OYEN:**

Oui, alors comme je mentionnais hier, madame la Présidente, nous avons de plus en plus de plaintes; si je regarde, on est à peu près, on reçoit à peu près l'équivalent de deux cents (200) plaintes par année depuis deux (2) ou trois (3) ans.

3130

Nous vérifions, nous nous déplaçons sur le terrain lorsque nous recevons ces plaintes-là. Et nous avons aussi, si les plaintes rentrent les soirs ou les fins de semaine, nous avons Urgence environnement qui peut aussi se déplacer. Et donc, les plaintes, on va faire des vérifications sur le terrain.

3135

Quant au pourcentage de plaintes qui sont fondées, je dirais que la vaste majorité le sont, les gens n'appellent pas pour nous faire déplacer pour rien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3140

Et s'il y a vraiment, si on observe vraiment qu'il y a un problème, on demande au producteur de se conformer soit à la réglementation ou on l'amène à corriger la situation?

PAR M. BOB VAN OYEN:

3145

Tout à fait, madame la Présidente. Lorsque nous constatons, alors c'est comme dans une intervention régulière, si on s'aperçoit qu'en effet, il y a des problèmes et un non-respect de la réglementation, on demande au producteur de se corriger. Selon le type d'infraction qui est constatée, on lui fait part, on constate l'infraction, on lui demande de se corriger et s'il y a lieu, bien évidemment, il y a des enquêtes et des poursuites qui peuvent s'ensuivre, selon le type d'infraction.

3150

PAR LA PRÉSIDENTE:

3155

Monsieur Beauchamp.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Est-ce que les plaintes doivent être par écrit ou si elles sont par voie téléphonique.

3160

PAR M. BOB VAN OYEN:

Nous recevons des plaintes par écrit, par courrier électronique, par téléphone, la plupart par téléphone, madame la Présidente, et certaines sont anonymes, d'autres les gens se nomment. Alors on a toutes les sortes.

3165

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3170 Et quand c'est par téléphone, est-ce que vos gens ont une formation pour un petit peu diagnostiquer dès le téléphone le sérieux de la plainte.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3175 Les gens qui traitent les plaintes, madame la Présidente, sont des gens qui ont plusieurs années d'expérience sur le terrain et sont des gens en fait qui posent les bonnes questions pour savoir exactement qu'est-ce qui en est.

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3180 Ils sont capables de distinguer le vrai du faux, en grande partie, par les séries de questions qu'ils peuvent poser.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3185 Je dirais qu'avec l'expérience, ces personnes-là, je dirais qu'elles sont capables, dans la plupart des cas, de distinguer le vrai du faux, dans ces plaintes-là, et donc aussi l'urgence d'intervenir, faut-il y aller immédiatement ou est-ce que ça peut attendre un (1) jour ou deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3190 Quand vous dites que les plaintes sont fondées, est-ce que vous avez un ordre de proportion.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3195 Non, madame la Présidente. On pourrait regarder selon le nombre de plaintes au cours de la dernière année et voir combien d'infractions ont été constatées à partir de ces plaintes-là. Mais de but en blanc...

3200 Alors de but en blanc, les gens en arrière de moi l'avaient!

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

3205 C'est extraordinaire. Est-ce que c'est toujours comme ça dans votre bureau?

PAR M. BOB VAN OYEN:

C'est normalement plus rapide que ça, madame la Présidente! C'est extraordinaire! Demandez et vous aurez!

3210

Donc cent quatre-vingt-dix-neuf (199) plaintes en 2001-2002, et là-dessus, ça a donné cent soixante (160) avis d'infraction. Donc ça, c'est le nombre de dossiers – en fait, je devrais même être plus précis – c'est le nombre de dossiers ayant généré au moins un avis d'infraction.

3215

PAR LE COMMISSAIRE BEAUCHAMP:

Et là, vous avez un autre signal de l'arrière.

PAR M. BOB VAN OYEN:

3220

Alors on me reprend.

Les infractions ne sont donc pas toutes reliées aux plaintes et donc, je reviens à ma première réponse si je peux, c'est sûr qu'on peut obtenir mais il faudrait qu'on regarde c'est quoi la proportion.

3225

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça va?

3230

PAR M. YVES MORIN:

Oui, merci.

3235

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Morin.

Monsieur Denis Champagne. Il est parti?

3240

MOT DE LA FIN

3245

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous en sommes arrivés aux dernières minutes de cette première partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

3250

J'aimerais profiter de ce moment pour remercier très sincèrement tous les représentants de ministères, des différents ministères et organismes qui nous ont accompagnés tout au long de ces séances publiques. Il faut comprendre qu'avec les séances thématiques, nous en sommes ce soir à notre soixante-dixième séance et si on multiplie par quatre (4) heures la

3255 séance, ça fait plusieurs heures de présence en salle, de présence en votre compagnie, et ces gens ont dû travailler par ailleurs en dehors de ces heures pour préparer les réponses pour apporter l'information demandée par la Commission, et je pense bien que c'est pas nécessairement terminé non plus, mais je tiens à les remercier très sincèrement tous, autant ceux qui étaient au front que ceux qui étaient derrière pour les assister dans l'accomplissement de leur tâche, derrière ou dans la salle.

3260

Et j'aimerais par ailleurs que vous transmettiez nos remerciements à tous ceux qui vous ont accompagnés au cours de ces séances publiques, dans les différentes régions que l'on a pu visiter.

3265

Je pourrais dire qu'on a eu une très belle participation, on a à peu près eu une assistance totale de six mille huit cents (6800) personnes, c'est quand même beaucoup de gens qui se sont intéressés à la question et qui sont venus, par leurs questions, manifester à la Commission leurs préoccupations et leur intérêt au regard de ce secteur.

3270

Maintenant, la Commission se retire pour quelques semaines, mais ce n'est pas terminé en ce qui nous concerne. Nous reviendrons à compter du 3 mars vous entendre sur la question de la production porcine.

3275

Ce que l'on souhaite, ce n'est pas seulement entendre vos doléances ou vos préoccupations à cet égard, mais c'est également recevoir des suggestions, des propositions pour régler les problèmes que vous allez mettre en évidence dans vos mémoires. Alors on vous invite à participer à cette seconde partie.

3280

Je vous ai dit que derrière la salle, il y avait le feuillet d'information qui vous donnait tous les renseignements nécessaires pour pouvoir vous inscrire, on vous indique également comment préparer un mémoire et également, le ministère de l'Environnement a un programme qui, à certaines conditions, permet d'attribuer certains montants de subvention à des groupes, peut-être monsieur Fortin pourrait rappeler les conditions.

3285

PAR M. PIERRE FORTIN:

Je l'ai pas devant moi, je l'ai donné à un citoyen!

3290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais vous les invitez à vous appeler, si jamais ils veulent connaître les conditions.

3295

PAR M. PIERRE FORTIN:

Oui, oui, oui. Et c'est d'ailleurs disponible sur le site de la Commission.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord. Alors c'est sur notre site, semble-t-il.

3300

Donc je vous invite à participer parce que c'est – le ministre nous a demandé de consulter la population, alors c'est ce que nous devons faire et c'est ce que nous souhaitons que vous ferez en retour.

3305

Alors je vous remercie d'avoir participé à cette séance publique, je vous souhaite un bon retour chez vous et à une prochaine peut-être!

3310

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3315

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.

3320